

LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU DIRECTEUR



2026

Rapport Administratif et Financier du Directeur

2026

Article R 641-5 du code de la sécurité sociale

- 1. ACTUALITE DE LA CAISSE**
- 2. DONNEES SUR LES AGENTS GENERAUX**
- 3. REGIME D'ASSURANCE VIEILLESSE COMPLEMENTAIRE (RCO)**
- 4. REGIME D'ASSURANCE VIEILLESSE DE BASE DES PROFESSIONS LIBERALES (RBL)**
- 5. REGIME D'ASSURANCE INVALIDITE-DECES (RID)**
- 6. RESERVES, PLACEMENTS ET ACTIFS DE LA CAISSE**
- 7. ACTIVITE DES COMMISSIONS TECHNIQUES ET SOCIALES**
- 8. GESTION ADMINISTRATIVE**
- 9. INDICATEURS DE QUALITE ET SATISFACTION**

❖ L'actualité des régimes

La progression des recettes des régimes complémentaire et invalidité décès est inédite sur les 20 dernières années. Les cotisations des deux régimes profitent de la croissance forte des commissions qui se poursuit depuis 2021. Croissance de 5,4 % cette année, croissance de 4,7 % par an depuis 2020, l'assiette des commissions profite de la hausse des prix de l'assurance notamment en 2025 et de la résilience de la profession qui voit ses effectifs s'accroître lentement chaque année. Le moteur de la croissance du nombre d'agents a été cette année portée par les seuls agents vie qui continuent de progresser dans plusieurs réseaux.

En comparaison, les prestations versées progressent très légèrement en volume, non pas par les retraités de droits propres qui sont stabilisés en nombre et en niveau de pensions mais par la légère progression des dépenses de réversions. Cette constatation est également vraie pour le RID où le nombre de rentiers diminue sensiblement depuis 4 ans. Les dépenses suivent ainsi un rythme proche de celui de la revalorisation de la valeur de point de 2,2 % pour 2025.

Au regard du dynamisme des recettes, le régime complémentaire voit son solde technique s'améliorer sensiblement tandis que celui du RID atteint des niveaux jamais atteints.

Cette amélioration des comptes techniques s'accompagne d'une excellente année sur les marchés financiers. Le rendement financier des portefeuilles atteint 9,1% pour le RCO et 10,1 pour le RID, tiré cette année par les excellents résultats des fonds d'actions européennes. Les réserves financières du RCO, y compris la poche trésorerie s'élève à 1 775M€ au 31/12/2025 ; celle du RID à 118M€.

Au-delà des résultats financiers des régimes, l'année a été marquée par une amélioration de la couverture du régime invalidité décès avec la fin du délai de carence de 1 an et la mise en place de planchers pour les rentes et les capitaux décès. La réforme des retraites a des impacts sur les régimes de la CAVAMAC. Le recul de l'âge légal de départ à la retraite touche identiquement les régimes de base et complémentaire mais également le RID où les bénéficiaires de rentes voient leur âge de bascule dans les régimes de retraite reculer au même rythme que l'âge légal de départ. Les décisions prises à la fin de l'année sur la suspension de la réforme des retraites concerneront également les régimes de la caisse à partir de 2026.

La réforme des retraites suspendue par le PLFSS pour 2026

Un âge légal de départ à 62 ans et 9 mois jusqu'à la génération née au 1er trimestre 1965.

Autrement dit, grâce à la suspension de la réforme, et jusqu'au 1er janvier 2028, les personnes pourront partir à la retraite trois mois plus tôt que ce que prévoyait la réforme entrée en vigueur le 1er septembre 2023. Y compris les personnes relevant du dispositif des carrières longues et les catégories actives et super-actives de la fonction publique.

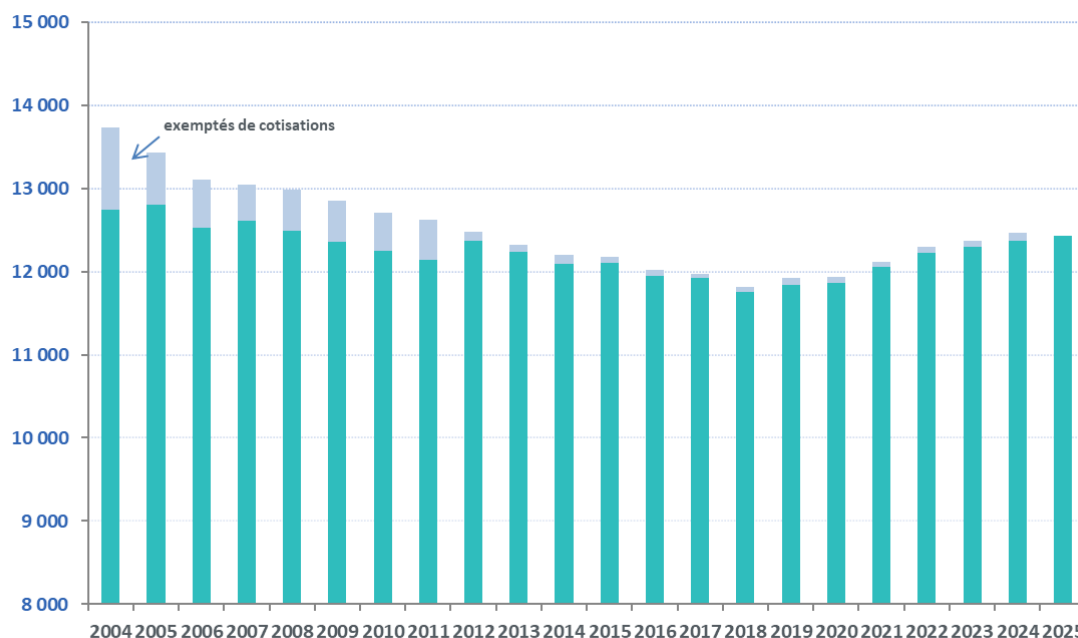
En règle générale, les personnes nées en 1964 pourront donc partir à la retraite à 62 ans et 9 mois au lieu de 63 ans. Le tout en cotisant un trimestre de moins pour bénéficier d'une pension à taux plein.

Une partie des futurs retraités gagneront même six mois. En effet, le gouvernement a complété l'article 45 bis du budget de la Sécurité Sociale pour 2026, par un amendement largement adopté par les députés qui permet aux personnes nées au premier trimestre de l'année 1965 de partir à la retraite également à 62 ans et 9 mois au lieu de 63 ans et 3 mois. Et seulement 170 trimestres, au lieu de 172, seraient nécessaires pour ne pas subir de décote.

En revanche, les personnes nées entre le 1er avril et le 31 décembre 1965 partiraient à la retraite à 63 ans avec 171 trimestres pour bénéficier du taux plein. Elles gagneraient donc, comme la génération née en 1964, trois mois par rapport à ce que prévoyait la réforme avant la suspension.

La stabilisation démographique de la profession se confirme.

Effectifs cotisants au RCO - CAVAMAC depuis 2004



Le mouvement timide de remontée progressive du nombre d'agents en activité qui avait commencé en 2018 se poursuit en 2025 pour atteindre 12 452 agents, retrouvant son niveau atteint en 2012. La vitalité des réseaux vie explique ce phénomène.

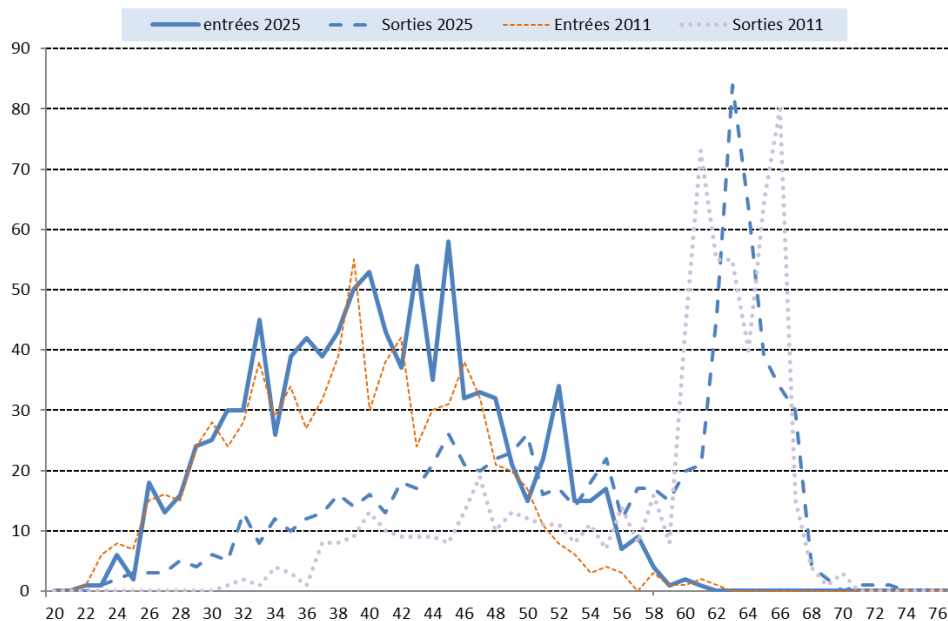
Dans le même temps, le statut de conjoint collaborateur poursuit sa marginalisation, passant sous la barre des 100 (89 en 2025). Les conjoints collaborateurs cotisants au RCO, étaient près de quatre fois plus nombreux en 2011. La loi en faveur des indépendants qui limite ce statut à une durée maximale de 5 ans explique cette disparition progressive.

Les caractéristiques socio-démographiques des cotisants sont stables, l'entrée dans la profession se fait en moyenne à 39,9 ans, et l'âge moyen de la profession est de 48,8 ans. La pyramide des âges est très stable sur 10 ans. L'âge moyen de départ à la retraite après une hausse régulière se stabilise pour atteindre 64 ans et 10 mois, hausse en lien avec l'augmentation progressive de 2 ans de l'âge légal de départ à la retraite et l'augmentation du nombre de trimestres pour l'obtention du taux plein du régime complémentaire (passage progressif de l'âge de départ de 62 à 64 ans, comme pour le régime de base).

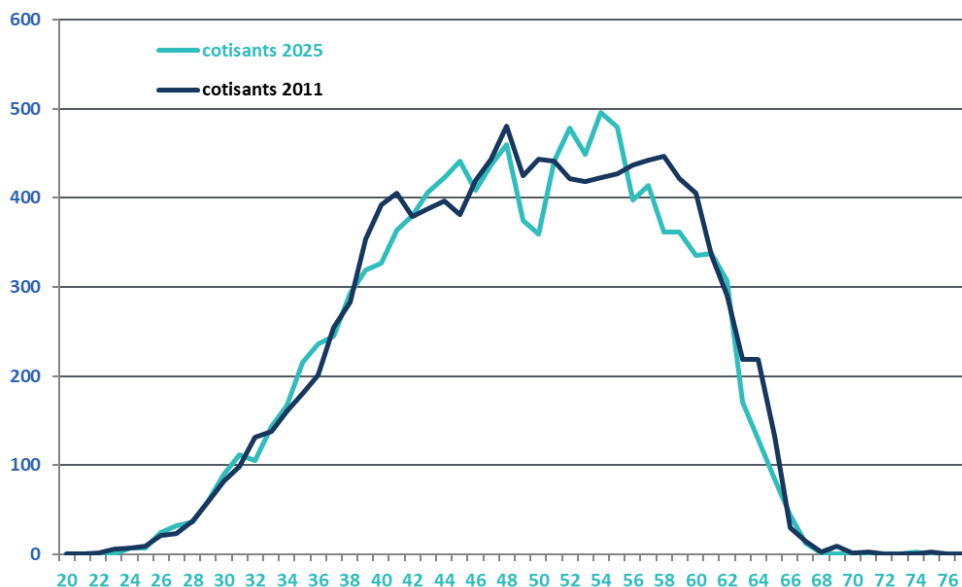
Age d'entrée, âge moyen, âge de départ à la retraite, durée moyenne de carrière

	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Entrée dans la profession	39 ans et 3 mois	39 ans 6 mois	39 ans 2 mois	39 ans 2 mois	38 ans 10 mois	39 ans 10 mois	39 ans 11 mois
Ensemble des cotisants	48 ans et 10 mois	49 ans 4 mois	48 ans et 11 mois	48 ans et 10 mois	49 ans et 1 mois	48 ans et 10 mois	48 ans et 10 mois
Départ en retraite	63 ans et 10 mois	64 ans 1 mois	64 ans 4 mois	64 ans 3 mois	64 ans 9 mois	64 ans 10 mois	64 ans 10 mois
Durée moyenne de carrière	19 ans et 4 mois	19 ans et 3 mois	18 ans et 8 mois	19 ans et 5 mois	18 ans et 6 mois	17 ans et 9 mois	17 ans et 6 mois

Entrées et radiations des AGA - 2025-2011



Pyramide des âges des actifs - 2025-2011



Progression annuelle des commissions totales de plus de 4,7 % entre 2020 et 2024, progression de la commission moyenne plus faible dans un contexte de croissance du nombre d'agents.

Depuis 2009, les montants des commissions ont progressé de 2.4 % en moyenne annuelle, alors que les effectifs ont été stables (0 % par an).

En regard, les progressions depuis 2021 excèdent largement la moyenne de 2,4 % calculée depuis 2009. Les commissions totales ont très fortement augmenté en 2021 profitant du fort rebond de l'activité économique en 2021. Entre 2022 et 2024, la progression a été tirée par l'augmentation des prix des assurances.

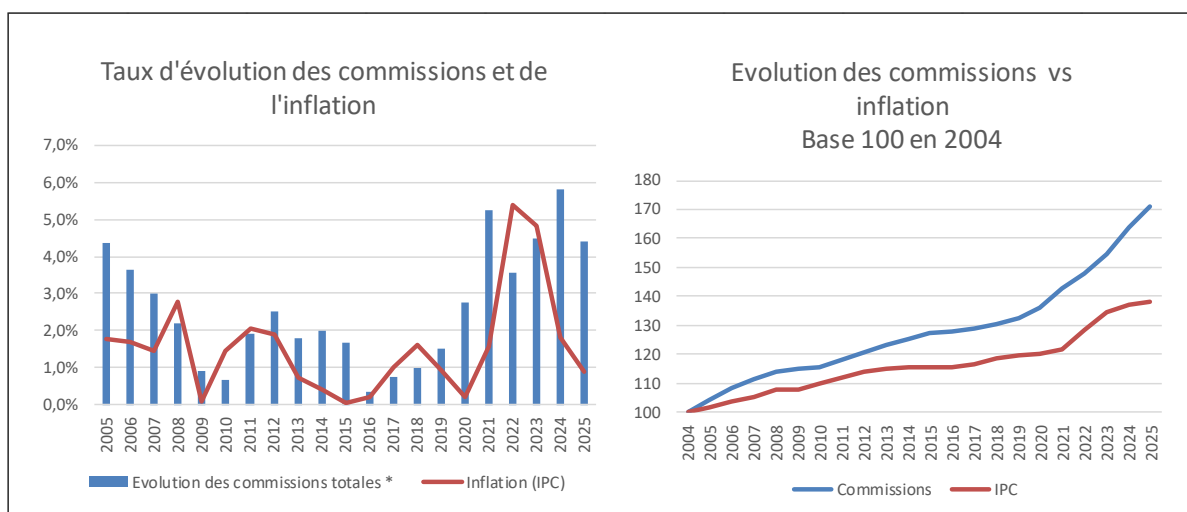
Assiette du régime complémentaire : la commission moyenne plafonnée augmente de 5,0%, passant de 272 525 € à 286 168 €.

Evolution des commissions et assiette des cotisations du RCO

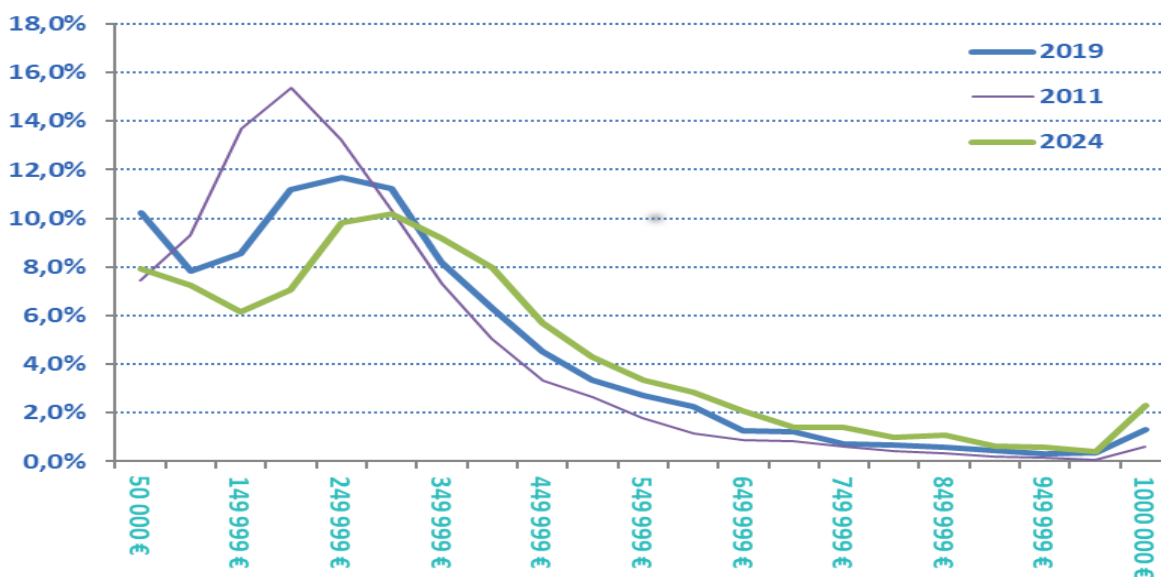
	2009	2015	2022	2023	2024	2025	% 24/23	moy annuelle 24/09
Commissions déclarées RCO (non plafonnées)⁽¹⁾								
Montant (en millions)	2 808,8	3 119,9	3 600,3	3 759,1	3 984,7	4 160,0	6,0%	2,4%
Effectif	12 718	12 168	12 595	12 657	12 756	12 856	0,8%	0,0%
Moyenne (en euros)	220 854	256 399	285 851	296 996	312 376	323 584	5,2%	2,3%
Commissions valorisées RCO (assiette de cotisation)⁽¹⁾								
Montant (en millions)	2 527,5	2 839,9	3 277,3	3 419,4	3 619,2	3 778,4	5,8%	2,4%
Effectif	12 091	12 091	12 457	12 547	12 647	12 747	0,8%	0,3%
Moyenne (en euros)	209 041	234 879	263 088	272 525	286 168	296 415	5,0%	2,1%

(1) Y compris cessations partielles, mais hors cessations totales. Rappel : lorsqu'un AGA cesse l'un de ses portefeuilles tout en continuant l'exercice de son activité pour la même société (cessation partielle), les commissions du portefeuille en cessation rentrent dans l'assiette de cotisation de l'exercice.

Evolution des commissions, comparaison avec l'indice des prix à la consommation des ménages depuis 2004



Répartition par niveau de commissions (2011, 2019, 2024)



Le revenu moyen déclaré en 2024 par les agents s'élève à 115 443 euros en progression de 3 % par rapport à 2023. Cette progression s'explique principalement par la hausse des commissions sur l'exercice, les revenus des agents étant étroitement liés à leur niveau d'activité.

Revenus déclarés, revenus plafonnés à 5 PASS

	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2024/ 2023	2024/ 2010
En euros									
Revenus déclarés (*)	86 439	93 855	101 004	104 574	110 871	112 056	115 443	3,0%	2,3%
revenus plafonnés à 5 PASS (*)	80 091	90 503	93 130	94 997	98 872	102 244	105 303	3,0%	2,1%

* Hors taxés d'office et débuts d'activité

	En base 100 = 2010							2024/ 2023	2024/ 2010
revenus	100,0	108,6	116,9	121,0	128,3	129,6	133,6	3,0%	2,3%
revenus plafonnés à 5 PASS	100,0	113,0	116,3	118,6	123,4	127,7	131,5	3,0%	2,1%
PASS	100,0	109,9	118,8	118,8	118,8	127,1	133,9	5,4%	2,3%

PASS : Plafond annuel de sécurité sociale

Le revenu plafonné à 5 PASS est l'assiette de cotisations du régime de base

III. REGIME D'ASSURANCE VIEILLESSE COMPLEMENTAIRE (RCO)

Avec un déficit technique moindre expliqué par la dynamique des commissions, et des produits financiers liés aux mouvements de portefeuille, le RCO est quasi équilibré.

Principales données comptables du RCO depuis 2010

	2010	2015	2020	2022	2023	2024	2025
En millions d'euros							
Recettes totales	254,4	269,9	309,0	271,4	314,1	273,7	308,0
dont cotisations	234,0	257,7	245,8	246,9	254,5	266,0	280,3
dont cotisations prises en charge	12,4	10,6	9,3	8,1	8,0	7,7	7,5
Dépenses totales	221,1	253,7	271,6	275,6	288,4	301,6	308,6
dont prestations	216,1	250,9	268,4	271,7	286,3	298,5	306,3
Résultat Cotisations-prestations	30,3	17,4	-13,3	-16,8	-23,8	-24,8	-18,6
Résultat net	33,3	16,2	37,5	-4,2	25,8	-27,9	-0,6
Rapport de charges (prestations/cotisations totales)	87,7%	93,5%	105,2%	106,6%	109,0%	109,0%	106,5%
Cotisations	100	110,1	105,0	105,5	108,8	113,7	119,8
Prestations	100	116,1	124,2	125,8	132,5	138,1	141,8

Le total des prestations atteint 306,3 M€ en 2025, en progression de 2,6 % sur un an. La hausse de la valeur du point de 2,2 % explique la majeure partie de la progression, le solde s'expliquant par la hausse des points versés au titre des réversions.

Les cotisations connaissent une progression de +5,4 %, taux de progression le plus élevé des 20 dernières années. Cette dynamique a permis d'améliorer nettement le résultat technique (cotisations – prestations) qui passe de -24,8 M€ à -18,6 M€ entre 2024 et 2025.

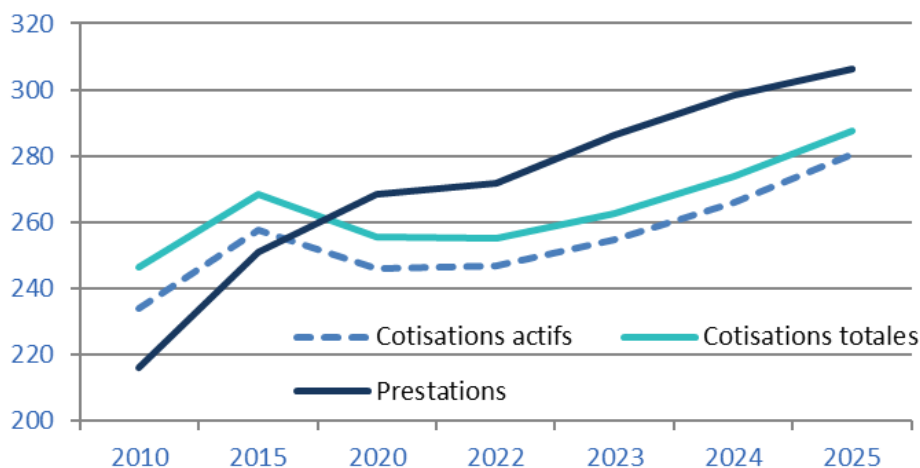
Rappelons que ce déficit technique, apparu en 2018 avec la décision de diminuer le taux d'appel du RCO, est devenu plus important avec la baisse du taux d'appel à 121,6 % en 2022. Cette baisse ne remet pas en cause l'équilibre de long terme du régime qui réglementairement doit disposer d'au moins 40 ans de réserves.

Pour rappel, le taux de charge (rapport des retraites versées aux cotisations encaissées) était descendu en 2005 à la suite de l'entrée en vigueur, en 2004, de la réforme ASR.

Depuis, et en accord avec les projections du régime, ce taux n'a cessé d'augmenter, passant à 87,7 % en 2010 à 93,8% en 2014, pour se stabiliser. Il passe au-dessus de 100 en 2018 (103,5 en 2021) avec la diminution du taux d'appel de 142,9 % à 129,5 % et atteint 109 % en 2023 et 2024 avec la nouvelle baisse du taux d'appel à 121,6 %. En 2025, le taux de charge est de 106,5%.

Le résultat net du régime est de -0,6 M€, l'année ayant bénéficié de l'apport d'un résultat financier positif en raison des mouvements de portefeuilles.

Evolution du montant des retraites versées et des cotisations depuis 2010



La croissance de l'assiette atténue l'impact de la baisse du taux d'appel

Les cotisations ont progressé de 5,4 % en 2025, comme l'assiette des commissions. Au titre de l'année en cours et des années antérieures, le taux d'encaissement global du RCO est de 99,9 % en 2025 comme en 2024.

En revanche, les cotisations prises en charge par le régime invalidité (au titre des points gratuits attribués aux invalides) continuent à décroître progressivement, cette baisse atteignant 2,4 % sur la dernière année pour atteindre 7,5 M€.

Le total des ressources techniques et les produits financiers, atteignent 308,0 M€ (+12,5 % sur un an).

Liquidation et paiement des pensions de retraite.

Au 31 décembre 2025, le RCO compte 18 814 allocataires de droits propres (en ligne avec 2024) et 9 374 bénéficiaires de pensions de réversion (+0,5 % par rapport à 2024).

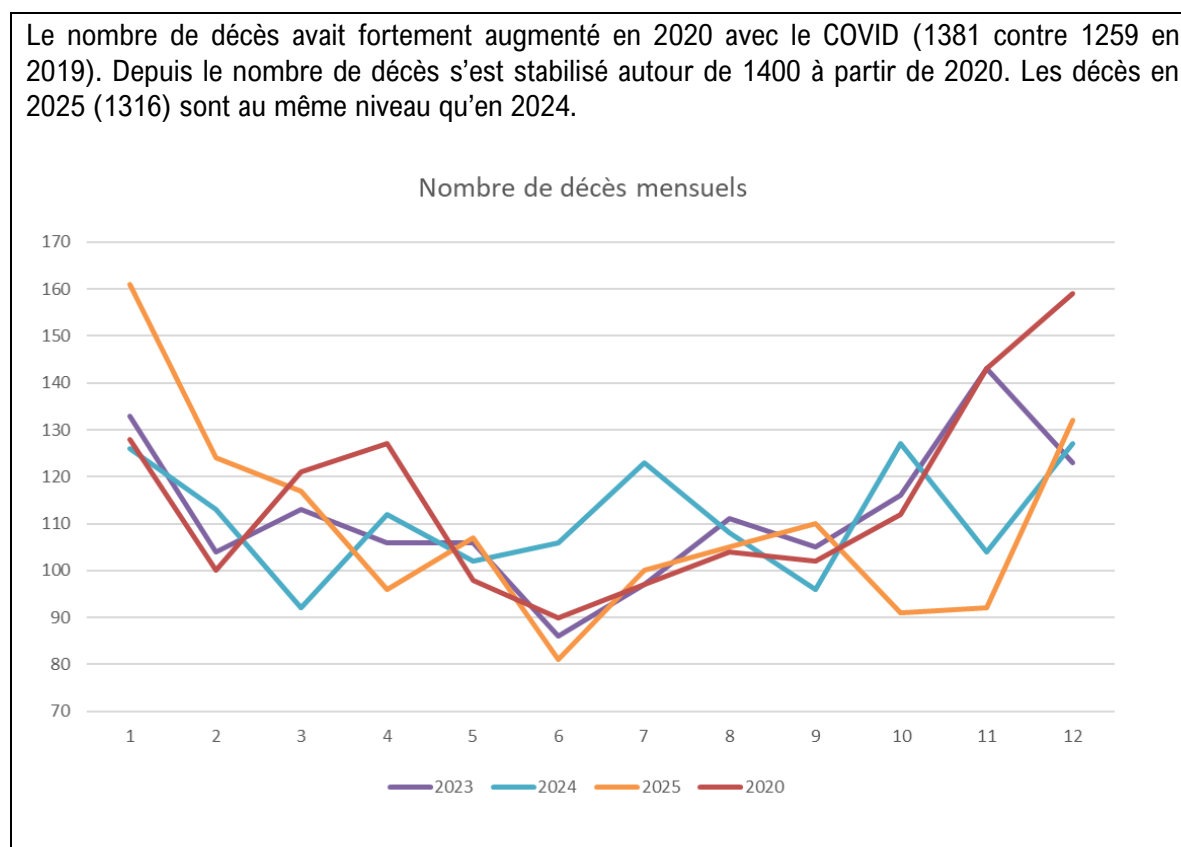
Bénéficiaires de pensions du RCO et nombre de points

	2010	2015	2020	2023	2024	2025	% 25/24	Moyenne annuelle 2025/2010
Effectifs au 31/12								
Droits Propres	18 069	19 391	19 344	18 957	18 812	18 814	0,0%	0,3%
Réversions	8 185	8 735	9 196	9 341	9 325	9 374	0,5%	0,9%
Orphelins	134	43	24	15	14	12	-14,3%	-14,9%
TOTAL	25 833	27 600	27 965	27 705	28 151	28 200	0,2%	0,6%
Points versés (milliers)								
Droits Propres	522 646	565 067	575 365	574 513	572 485	575 364	0,5%	0,6%
Réversions	139 007	153 903	162 530	166 484	167 501	168 244	0,4%	1,3%
Orphelins	919	383	203	149	134	112	-16,2%	-13,1%
TOTAL	662 572	719 353	738 098	741 146	740 120	743 721	0,5%	0,8%

Les points en cours de service au 31 décembre 2025 étaient au nombre de 575,4 millions, en hausse de 0,5 % sur un an. La progression du nombre de points sur 15 ans (+ 0,6 % en moyenne annuelle) par rapport au nombre de retraités de droits propres (+ 0,3 %) traduit une progression légère des droits chez les nouveaux allocataires.

Les décès de retraités de droits propres et des réversions à la CAVAMAC

Le nombre de décès avait fortement augmenté en 2020 avec le COVID (1381 contre 1259 en 2019). Depuis le nombre de décès s'est stabilisé autour de 1400 à partir de 2020. Les décès en 2025 (1316) sont au même niveau qu'en 2024.



Retraite moyenne brute annuelle versée par le RCO depuis 2015

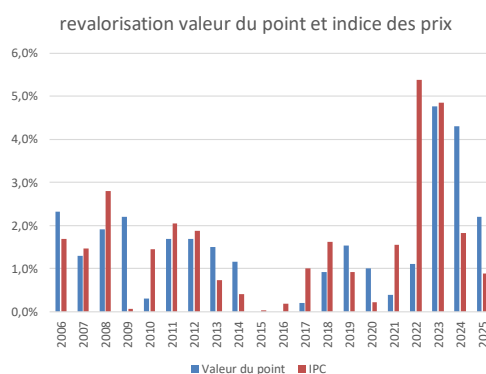
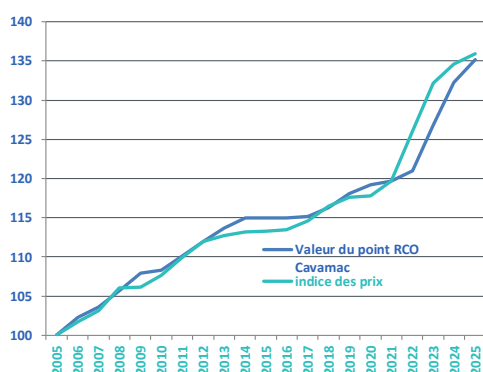
Montants Moyens	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
RCO moyenne	10 118	10 711	10 840	10 999	11 604	12 155	12 482
RCO_ret. Immédiates (1)	15 236	16 623	16 818	17 175	18 181	19 095	19 618

RCO retraites immédiates : retraites liquidées par les agents généraux en activité d'agent au moment de l'ouverture des droits.

Au 1^{er} janvier 2025, la revalorisation de la valeur du point RCO a été de 2,2 %, portant la valeur du point à 0,4082 €.

Evolution de la valeur du point (indice 100 en 2005)

IPC : Indice des prix, ensemble des ménages, hors tabac, en moyenne annuelle.



Augmentation de la valeur du point en moyenne annuelle – Autres régimes et évolution de l'inflation

	2026/2025	2025/2024	2024/2023	2026/2021	2026/2005
AGIRC	0,0%	1,3%	4,3%	13,0%	27,0%
ARRCO	0,0%	1,3%	4,3%	13,0%	29,6%
CARCDSF	1,0%	2,2%	5,0%	19,9%	47,5%
CARMF	1,3%	0,0%	2,6%	10,7%	10,2%
CARPIMKO	0,9%	1,9%	1,2%	6,5%	28,8%
CARPV	0,1%	0,2%	4,3%	10,5%	19,0%
CAVAMAC	1,0%	2,2%	4,3%	14,1%	36,5%
CAVEC	1,0%	1,9%	6,1%	16,8%	39,3%
CAVOM	1,9%	1,4%	4,8%	16,0%	34,2%
CIPAV	0,0%	0,0%	4,3%	9,9%	23,2%
CNAVPL	0,9%	2,2%	5,3%	15,1%	33,9%
Régime général des salariés	0,9%	2,2%	5,3%	15,1%	34,9%
IPC (indice des prix)	2,0%	1,0%	2,2%	16,2%	39,1%

IPC : indice des prix à la consommation, hors tabac, en moyenne annuelle (Hypothèse pour 2026 : 2,0 %)

Les conditions d'équilibre de long terme du régime : les projections actuarielles 2023-2080.

L'outil essentiel de pilotage du régime complémentaire repose sur la projection de l'équilibre financier de ce dernier dans le long terme. Le Conseil d'Administration retient un scénario cible et celui-ci est « testé » à intervalles réguliers (la CAVAMAC actualise chaque année les projections) afin de vérifier la conformité des résultats aux objectifs de pilotage de long terme du régime. Une modification significative des conditions d'équilibre du régime de long terme (impacts démographiques / assiette de cotisations, incidences de règlements imposés) peut entraîner une modification des paramètres du régime. Ce qui s'est en effet passé ces 20 dernières années.

Petit point d'histoire

Dans une situation démographique très dégradée, un taux d'appel de 110 % a été mis en place dès 1993. Puis a fortement augmenté. Le taux d'appel de 142,9 %, mis en place en 2004 a permis au régime d'accumuler des réserves et se projeter assez rapidement au-delà de 20 ans, puis 30 ans et enfin au-delà de 40 ans. Le taux d'appel a été diminué à 129,5 % à compter de 2018. Le régime est légèrement déficitaire depuis cette date mais cela n'obère pas ses perspectives de long terme.

La bonne tenue du régime a permis de baisser de nouveau le taux d'appel à 121,6 % à compter de l'exercice 2022. Cette baisse a porté sur la part Compagnie qui est passée de 3 % à 2,5 %.

Spécificité de la CAVAMAC, les produits du régime ont pour assiette les commissions des agents. La projection actuarielle retient comme hypothèse centrale, une croissance des commissions indexées sur les prix. Cette hypothèse est prudente ; avant la forte hausse de l'inflation, elles croissaient légèrement plus rapidement que l'inflation. Ce scénario nécessite que l'inflation soit maîtrisée.

Les rentrées de cotisations du régime n'ont pas été trop touchées par la réorganisation des agences qui se sont concentrées de façon importante. Ce mouvement semble se terminer. En parallèle de ce mouvement de concentration, la démographie du régime bénéficie du développement de réseaux vie constitués d'agents isolés (AXA VIE, Le conservateur).

Les 2 mouvements se compensent et expliquent la stabilisation puis l'augmentation des effectifs des agents, effectifs qui retrouvent leur niveau de 2012. Cependant, ces mouvements démographiques n'ont que peu d'incidences sur le régime, les grands équilibres du régime dépendant de la seule évolution des commissions.

Les projections présentées dans ce rapport ont été effectuées par le cabinet de conseil GALEA. Les taux de cotisations restent constants sur la période de projection. L'exercice de projection prend en compte les données comptables et financières de l'exercice 2023. Elles sont réalisées en euros constants, c'est-à-dire hors inflation, Dans le scénario central, il est supposé que la valeur du point demeure constante. En d'autres termes, cela revient à revaloriser les pensions comme les prix.

Les prestations, indexées sur les prix, sont globalement stabilisées dans le futur et augmentent légèrement en fin de période. Les flux d'entrées moindres mais avec des droits supérieurs compensent les sorties plus nombreuses mais avec des pensions plus faibles. La population allocataire est âgée et la part des réversions dans le total des prestations est importante mais devrait diminuer fortement avec la féminisation croissante de la profession. En contrepartie, ce mouvement de féminisation pèse sur les équilibres du régime en fin de période dans la mesure où les femmes vivent plus longtemps que les hommes.

Dans cette configuration de maintien des produits en valeur réelle (nette d'inflation), de stabilité du taux de rendement à un niveau de 4,14 %, d'une relative stabilité des allocataires, le régime se projette au-delà de 2070 à législation constante (ie sans modification du taux de cotisation et en maintenant le pouvoir d'achat des points acquis). Cette projection excède le seuil des 40 ans, seuil défini par le décret constitutif du régime, modifié en 2011 (décret 2011-1419, 31 octobre 2011).

Des hypothèses plus optimistes mais aussi plus pessimistes ont été testées. Une petite modification des hypothèses modifie significativement les perspectives du régime. Ce qui conduit également à être très prudent et à privilégier aussi le temps court (autrement dit un déficit maintenable sur les 20 prochaines années), plutôt que les seules projections de long terme marquées par un fort niveau d'incertitude, au regard des aléas qui peuvent porter sur la profession.

Les hypothèses retenues pour la projection

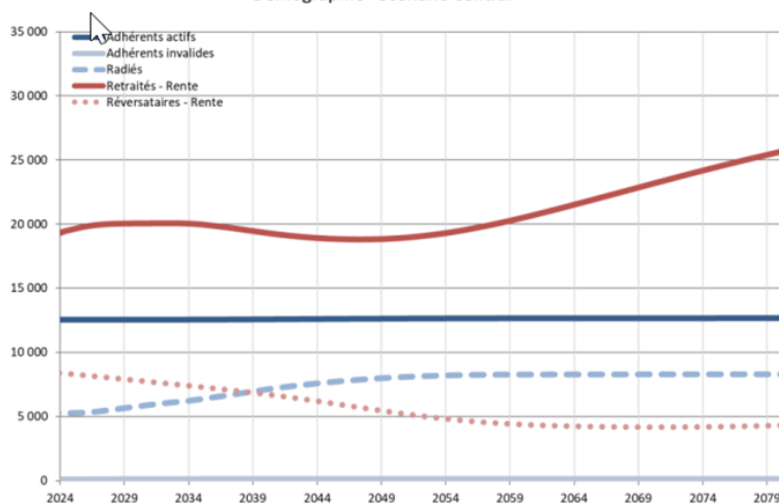
L'assiette des cotisations est les commissions versées de l'année précédente. La prévision 2024 reprend les prévisions des commissions versées en 2023. Les commissions évoluent comme les prix à long terme. Les prestations évoluent comme les prix avec un décalage de plus d'un an, la revalorisation retenant l'évolution des prix constatée de novembre à octobre. L'hypothèse pour la démographie des actifs est celle d'une stabilisation du nombre d'agents. La croissance du nombre de retraités de droits directs vient essentiellement de la féminisation de la profession. En contrepartie, le nombre de bénéficiaires de réversions diminue.

Principales hypothèses de la projection

	2022	2023	2024	2025	2026
IPC	5,30%	4,85%	2,80%	2,00%	2,00%
valeur du point scenario central					
valeur point evol (1)	1,05%	4,80%	4,30%	2,80%	2,00%
Valeur point en euro	0,3653	0,3829	0,3994	0,4105	0,4188
Commissions					
evol reelle (sc central)	-0,33%	-1,55%	0,70%	0,70%	0,00%
var Plafond (sur sce central)	2,9%	3,6%	3,6%	2,80%	2,00%
Plafond (2)	531 391	550 521	570 340	586 310	598 036
reserves (valeur reelle)					
Montant des réserves (en millions)	1 374	1 469			
evol des reserves hors adossement (€ courants)	-11,61%	6,91%	3,30%	2,50%	2,50%
evol des reserves en euros constant (central)			0,50%	0,50%	0,50%
reserves adossement (10 ans de def technique)		0%	3%	2%	2%
evol des reserves en euros constant (central)			0,00%	0,00%	0,00%

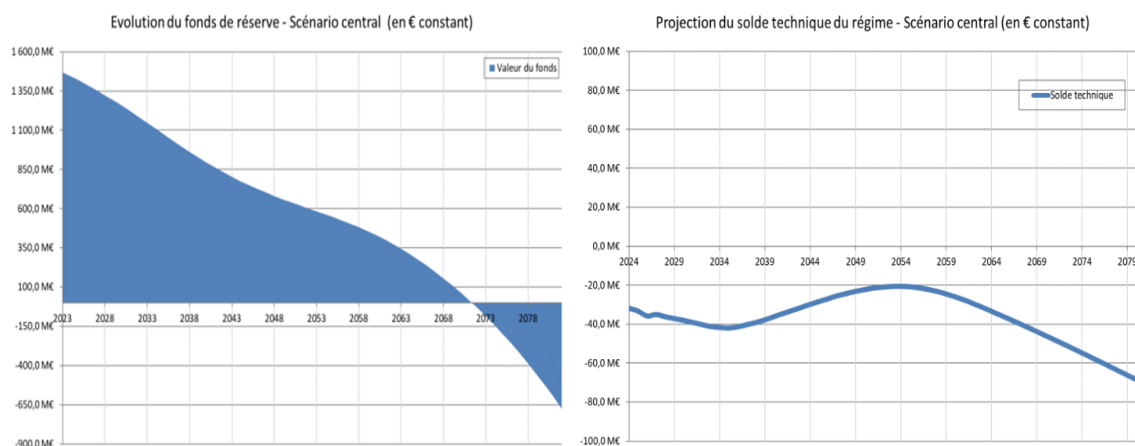
(1) la revalorisation en N varie comme l'IPC en moyenne annuelle connue de novembre à octobre N-1
(2) evolue comme la commission moyenne
(2) l'assiette des commissions du regime est les commissions de n-1

Démographie - Scénario central



Le scénario central

Avec les règles actuelles du régime et une dynamique de l'assiette qui progresse comme les prix, le régime reste déficitaire sur toute la période. Les réserves du régime s'éteignent en 2072. Cette projection est conforme au décret qui exige que le régime dispose de 40 ans de réserves.



Cette projection tient compte du report de l'âge légal de départ à la retraite. L'impact du nombre de trimestres cotisés ne concerne que le régime de base, sans impact sur le régime complémentaire.

Pour rappel, la réforme des retraites en décalant l'âge d'ouverture des droits à retraite de 62 à 64 ans n'a pas d'incidence sur l'équilibre financier du régime. Les personnes partant à 62 ans aujourd'hui partiront 2 ans plus tard mais avec une décote moindre (de 10 %).

Le scénario central est prudent. 4 scénarios l'encadrent

Deux scénarios plus optimistes avec une croissance des commissions supérieures aux prix (de 0,5 % ou de 1 %). Les deux scénarios supposent que les parts de marchés des agents généraux se stabilisent en IARD, bénéficient toujours d'une croissance soutenue des réseaux vie, renforcent leur positionnement dans l'épargne. Les stratégies des grandes compagnies participent aussi à cette vision optimiste. Les réseaux bénéficient d'un bon report des hausses de prix, et d'une croissance des prix plus rapide que l'indice des prix à la consommation des ménages.

Deux scénarios plus pessimistes ont été réalisés (taux de croissance sur la période de projections inférieur de 0,5 % et le second de 1 % à l'IPC jusqu'en 2034 puis de 0,5 % au-delà).

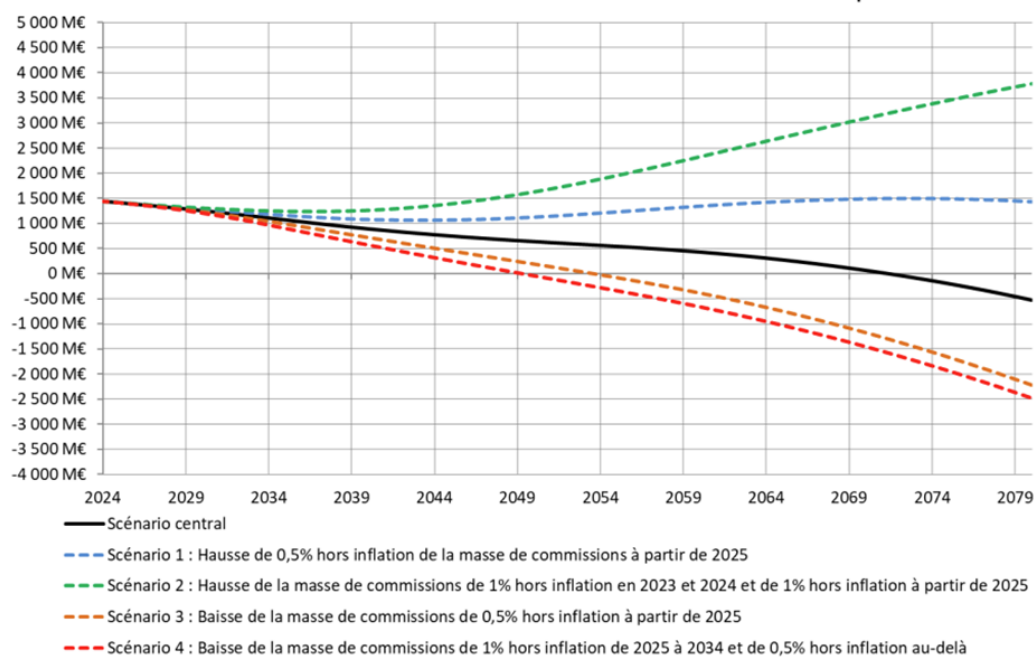
Vont dans le sens de la prudence, la réorganisation des grands réseaux qui semble se terminer mais il faudra quelques années pour le confirmer. À cela s'ajoutent aussi les incidences dans le futur de la crise climatique qui pourraient entraîner des répercussions importantes sur le marché de l'assurance. Les réseaux vie ont connu un développement très rapide ces dernières années qui pourrait marquer le pas ces prochaines années.

Les données du passé militent pour un scénario favorable (sous l'hypothèse que l'inflation soit maîtrisée dans l'avenir) mais la prudence doit rester de mise. Le scénario le plus défavorable (assiette évolue comme l'IPC - 1 % puis IPC - 0,5 %) conduit à ne plus avoir de réserves dès 2050 et en 2054 pour le scénario à -0,5 %. Au contraire les 2 scénarios optimistes prévoient au pire une extinction des réserves au-delà de 2080 (scénario IPC +0,5%).

Des petits chocs peuvent ainsi modifier considérablement l'équilibre de long terme du régime, ce qui conduit la CAVAMAC à être prudente.

Les scénarios optimistes pourront conduire à l'avenir à des ajustements de paramètres. Par la baisse du taux d'appel en le ramenant progressivement à 100 % (dans le scénario IPC+ 1 %), par une revalorisation inférieure à l'IPC ou une augmentation du taux d'appel si l'assiette s'avérait moins dynamique que l'indice des prix.

Évolution du fonds de réserve - Sensibilités économiques



IV – REGIME D'ASSURANCE VIEILLESSE DE BASE DES PROFESSIONS LIBÉRALES (RBL)

Principaux résultats du régime de base.

En millions d'euros							
	2010	2015	2020	2022	2023	2024	2025
Recettes totales	40,08	48,15	60,32	60,0	62,6	65,4	67,8
dont cotisations	39,86	53,87	55,87	56,1	58,9	61,6	63,7
Dépenses totales	91,68	105,24	108,53	110,9	113,0	118,8	120,9
dont prestations	91,44	102,13	104,39	106,5	109,2	114,6	117,1
Résultat net	-51,59	-57,10	-48,21	-50,9	-50,3	-53,4	-53,1
cotisations	100	135,2	140,2	140,8	147,7	154,5	159,7
Prestations	100	111,7	114,2	116,4	119,5	125,3	128,0

Malgré la baisse des effectifs, les recettes du régime tirées par une hausse des revenus.

Hors conjoints collaborateurs, le régime compte, à fin 2025, 11 645 cotisants au titre de la CAVAMAC, en baisse de 244 affiliés par rapport à 2024. En incluant les conjoints collaborateurs (89), le nombre de cotisants au RBL s'élève à 11 734 (soit – 2,0 %).

Le total des cotisations s'est élevé pour l'exercice 2025 à 63,7 M€, en progression de 3,4% par rapport à 2024.

Le taux de reste à recouvrer est de 1,82%, niveau équivalent à celui de 2024.

Liquidation et paiement des pensions de retraite.

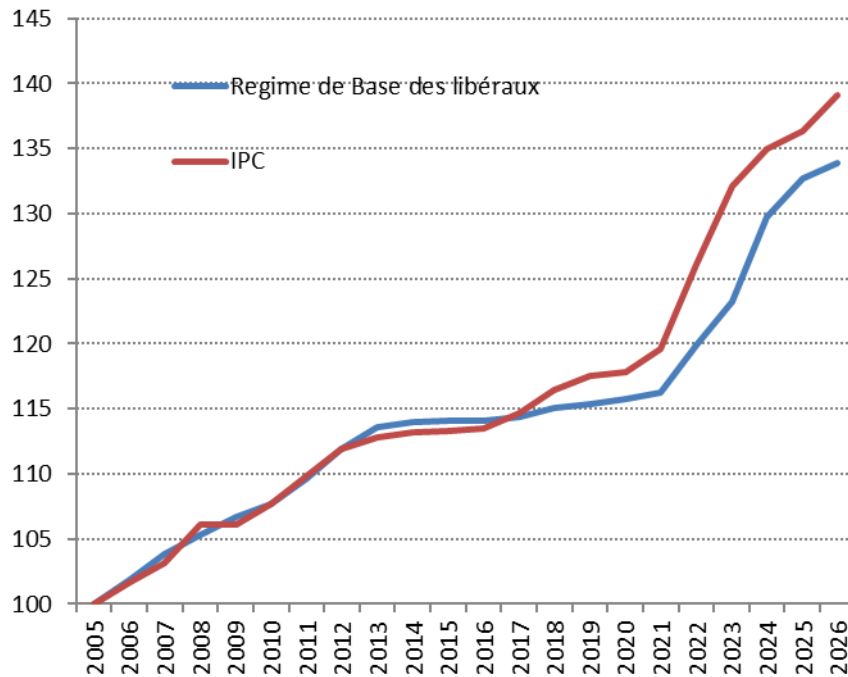
Au 31 décembre 2025, le RBL compte, au titre de la CAVAMAC, 25 494 allocataires de droits propres et 9 339 bénéficiaires de pensions de réversion. Les effectifs totaux (35 511), diminuent encore légèrement cette année.

Evolution du nombre de bénéficiaires de pensions depuis 2010

	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Droits Propres (RBL)	26 487	27 477	26 600	26 314	25 914	25 721	25 547	25 494
Droits Propres (conjoints coll)		429	558	587	619	641	661	678
Réversions	9 502	9 949	9 613	9 825	9 561	9 534	9 400	9 339
Conjoints coexistants	13	1	0	0	0	0	0	0
Total	36 002	37 856	36 771	36 726	36 094	35 896	35 608	35 511

Le montant total des prestations de l'exercice 2025 a été, pour les agents généraux, de 117,1 M€ chiffre à rapprocher de celui des cotisations (63,7 M€).

Evolution de la valeur du point en moyenne annuelle (base 100 en 2005)



IPC : Indice des prix à la consommation en moyenne annuelle, hors tabac

Depuis 2016, la revalorisation annuelle des montants de prestations sociales, dont la pension RBL, est effectuée sur la base d'un coefficient égal à la moyenne annuelle des douze derniers indices des prix à la consommation, hors tabac, mensuels de ces prix publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques l'avant-dernier mois qui précède la date de revalorisation des prestations, rapporté à la moyenne annuelle des valeurs du même indice sur les douze mois précédents.

Montants moyens des retraites de droit propre et de réversions depuis 2010

variation de la retraite en valeur et en volume

	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Retraite de droit propre								
montant en euros	2 808 €	3 045 €	3 224 €	3 263 €	3 336 €	3 526 €	3 730 €	3 838 €
En volume (nb de points)		0,7%	0,9%	0,8%	1,1%	0,8%	0,452%	0,672%
En valeur		0,8%	1,2%	1,2%	2,2%	5,7%	5,8%	2,9%
Retraite de réversion								
montant en euros	1 685 €	1 713 €	1 729 €	1 703 €	1 727 €	1 724 €	1 784 €	1 782 €
En volume (nb de points)		-1,5%	1,1%	-1,9%	0,3%	-4,7%	-1,8%	-2,3%
En valeur		-1,5%	1,4%	-1,5%	1,4%	-0,1%	3,4%	-0,1%

Principaux résultats du régime invalidité décès : le résultat net très excédentaire pour la quatrième année consécutive.

Des modifications ont été apportées cette année aux statuts du régime d'assurance invalidité-décès (Arrêté du 8 juillet 2025).

Elles portent tout d'abord sur la suppression du délai de carence d'un an. La date d'effet de la pension d'invalidité professionnelle totale ou partielle est fixée au premier jour du trimestre civil suivant la date de reconnaissance de l'invalidité professionnelle totale ou partielle fixée par la commission d'inaptitude définie aux présents statuts et à la condition que l'adhérent ait cessé toute activité professionnelle rémunérée.

Enfin, des montants plafonds sont mis en place. Le montant plafonner de Capital décès est de 60 000 points (120 000 points si les bénéficiaires sont le conjoints et/ou les enfants). Le coût estimé est de 50 000 euros par an. Le montant plafonner de la rente est également de 60 000 points. Le coût de la mesure attendu est de l'ordre de 100 000 euros à horizon 10 ans.

Compte de résultat du RID depuis 2010

	En millions d'euros								
	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Recettes totales	25,61	20,15	21,09	23,74	22,75	23,51	24,06	26,56	10,4%
dont cotisations	25,26	19,64	20,53	20,88	21,90	22,59	23,60	24,85	5,3%
Dépenses totales	18,22	19,39	20,13	17,83	18,07	17,49	16,81	17,62	4,8%
dont cot. prises en charge	12,38	10,56	9,37	8,83	8,04	7,96	7,65	7,46	-2,5%
dont rentes invalidité	2,82	5,40	7,03	6,95	6,42	6,13	6,47	6,57	1,6%
dont capitaux décès	2,33	2,79	2,83	1,07	2,28	2,65	1,86	2,44	31,4%
RESULTAT NET	7,39	0,76	0,96	5,91	4,68	6,01	7,27	8,94	22,9%

Nombre de capitaux décès et de rentes servies depuis 2010

	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capitaux décès	22	34	28	18	17	19	16	21
Rentes totales	66	102	114	117	114	109	98	88
Rentes partielles	9	10	31	12	9	11	13	16
Rentes conjoint		1	1	1	1	1	0	0

Le montant total des pensions d'invalidité s'est élevé en 2025 à 6,57 M€ pour 104 pensions servies, contre une moyenne de 140 personnes entre 2019 et 2021.

Depuis 5 ans, on comptabilise annuellement 18 décès d'actifs en moyenne ; la caisse a comptabilisé 21 capitaux décès en 2025 pour un montant total de 2,44 M€.

A ces prestations s'ajoute la facturation par le RCO des points gratuits attribués aux adhérents bénéficiaires de prestations d'invalidité, le montant diminue chaque année pour s'établir à 7,46 M€ en 2025.

Le solde technique s'améliore rapidement sous l'effet de la baisse des prestations et de la forte progression des commissions. Le résultat du régime atteint un résultat de 8,9 M€ en 2025, en progression rapide depuis 3 ans.

Le résultat du régime se traduit par un bénéfice de 8,94 M€, pour un excédent technique de 8,46 M€.

Les bons résultats bénéficient d'une année très favorable aux actions européennes.

Les réserves de la CAVAMAC ont bénéficié des performances solides des marchés en 2025 : + 9,1 % de rendement financier pour les réserves du régime complémentaire et 10,1 % pour le régime invalidité décès. En montants, les réserves de long terme (1662,7 M€ pour le RCO et 80,7 M€ pour le RID) et la trésorerie (poche court terme) de 150,90 M€ (il s'agit des placements court terme). 112,93 M€ en RCO et 37,96 M€ en RID) portent les actifs financiers de la CAVAMAC (RCO et RID) à 1 894,38 M€.

Plusieurs facteurs ont contribué à la bonne performance des marchés financiers européens, notamment : la bonne tenue de l'économie mondiale, la baisse du dollar qui soutient globalement la croissance européenne malgré la politique douanière erratique des Etats-Unis, mais aussi, sans être exhaustif les politiques d'investissement pour répondre aux enjeux de souveraineté, et enfin la bonne tenue des secteurs stratégiques (le secteur financier avec principalement les banques).

Les bonnes performances de cette année ont été portées principalement par la forte performance des actions européennes (19,75 % pour le RCO). Les résultats des actions internationales sont en revanche en berne cette année (2,87 % pour le RCO) avec la dévaluation du dollar par rapport à l'euro : l'indice de référence américain, le S&P 500, a progressé de +2,4 % en € mais 16,9% en devise locale.

Ce contexte a permis à toutes les classes d'actifs de bénéficier de résultats positifs. Trois classes d'actifs ont tiré les performances des réserves : les actions zone euros (19,75 %), les obligations convertibles (8,2 %) et les obligations haut rendement (5,4 %). Pour les obligations Aggregate, les résultats positifs de 2023 à 2025 (+2,6 % en 2025 pour le RCO) ne permettent cependant pas de retrouver les valorisations d'avant la crise de 2022. Seuls les actifs immobiliers voient leur valorisation rester stable sur l'année.

L'environnement économique et financier en 2025

Les actions en Europe sont le principal contributeur à la croissance des réserves

En Europe, les valeurs financières (+ 41 %), services aux collectivités (+ 29%) et industrielles (+ 22,6 %) ont enregistré de solides performances avec des différences importantes entre les marchés. La prise de conscience des enjeux de souveraineté visant à garantir un accès efficient aux réseaux électriques des agents économiques et des investissements dans la transition énergétique et les centres de données expliquent la forte progression des valorisations dans le secteur des services aux entreprises.

Les progressions n'ont pas été les mêmes sur les différents marchés. Quand l'Euro Stoxx 600 a progressé de plus de 24 %, Le CAC n'a augmenté que de 10,4% quand le DAX affichait une performance de 20 % et l'indice italien progressait de 31,5 %.

La performance de l'indice actions Allemand provient en partie de l'augmentation très significative du budget de l'Etat. Ce budget de rupture marqué par un retour affirmé à l'investissement public et par un soutien à l'investissement des entreprises, au prix d'une hausse significative de l'endettement. Ce budget constitue l'un des piliers de la nouvelle politique allemande, dont les retombées sur la croissance devraient être rapidement positives. La France continue de traverser une situation politique très délicate à un moment où ses finances publiques sont très dégradées.

La sous performance des marchés US

Les marchés américains ont sous-performé, les difficultés américaines sont liées aux difficultés de prévisions pour les entreprises liées en partie à la politique des droits de douane, la hausse du chômage et le shut down qui ont paralysé l'économie américaine. Le chômage est passé de 3,9% à 4,6 % durant l'année. Côté inflation, la dynamique est favorable : l'inflation globale ressort à 2,7 % contre 3,1 % attendu, et l'inflation sous-jacente à 2,6 % contre 3 % anticipé. Cet apparent ralentissement de l'inflation en dépit de la guerre commerciale est toutefois à prendre avec prudence (incertitudes sur les hausses des loyers). Si la Fed n'a pas été une source d'inquiétude, l'intelligence artificielle en reste une, les indices d'actions américains ayant reculé en raison de doutes persistants sur les retours sur investissements des investissements massifs en cours.

De nouveau, les performances sont fortement concentrées notamment sur les sociétés développant les infrastructures de l'Intelligence Artificielle (Alphabet, Broadcom, Microsoft, Nvidia et Palantir), le laboratoire spécialiste des médicaments amaigrissants Eli Lilly et la grande banque JP Morgan.

Les taux sont restés attractifs et les baisses des taux souverains sont restées très limitées en Europe ou en légère progression comme aux Etats-Unis. Les obligations sont redevenues attractives. Les spreads sont restés contenus

Aux États-Unis, Le taux à 10 ans a terminé l'année à 4,19%, en hausse de 37bp par rapport au début de l'année.

En Europe, Les taux d'intérêt européens ont également été volatils pour l'Allemagne et la France, et beaucoup moins pour l'Italie. Le taux à 10 ans allemand a terminé l'année à 2,9 % en hausse de 52bp, la France à 3,61% en hausse de 38bp et l'Italie à 3,61% également mais en hausse de seulement 7bp.

Les conséquences sur les portefeuilles obligataires européens sont les suivantes :

- L'indice obligations IC a performé de 2,56 %.
- L'indice obligations à haut rendement euro a performé de 5,57 %.

Le portefeuille obligataire à 5 ans est encore en baisse de 1,8 %.

Les valorisations sur les marchés immobiliers sont à un point bas. Les secteurs privilégiés sont la logistique et l'habitation.

Les réserves en valeur comptable au 31 décembre 2025.

Le montant des réserves, exprimé en valeur comptable est de 1.101 M€ pour le RCO et de 87 M€ pour le RID.

Tableau : La structuration de l'Actif de référence en 2025 (valeur comptable)

En millions d'euros

	RCO	RID	TOTAL	Limites
OBLIGATIONS	490	64	554	34 % au moins
FCP A RISQUE	13	0	13	5 % au plus
ACTIONS	419	15	434	60 % au plus
IMMOBILIER	179	8	187	15 % au plus
PRETS ET DEPOTS	0	0	0	libre
TOTAL GENERAL	1 101	87	1 188	

Source : CAVAMAC

Les portefeuilles RCO et RID de la CAVAMAC en valeur de marché à fin décembre 2025.

Les tableaux ci-dessous détaillent la composition des portefeuilles, en valeur boursière, pour les deux régimes de la CAVAMAC au 31 décembre sur trois exercices.

RCO _ Encours au 31 décembre de 2023 à 2025

En euros et structure en %

au 31/12	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Obligations Euro	321 552 631	330 811 288	339 817 090	21,9%	21,6%	20,4%
Obligations Haut rendement	122 839 282	132 482 203	139 683 190	8,4%	8,6%	8,4%
Obligations Convertibles Euro	134 343 992	140 424 265	139 655 705	9,1%	9,2%	8,4%
Actions Internationales	206 560 435	247 405 482	254 511 936	14,1%	16,1%	15,3%
OPCVM dédiés	1 265 702 690	1 360 461 019	1 483 603 869	86,2%	88,6%	89,2%
OPCVM ouverts _diversifié	132 991 376	153 908 904	174 628 856	9,1%	10,0%	10,5%
Trésorerie (poche LT)	70 355 397	20 277 297	4 477 103	4,8%	1,3%	0,3%
PORTEFEUILLE	1 469 049 463	1 534 647 220	1 662 709 827	100,0%	100,0%	100,0%

Source : CAVAMAC

RID _ Encours au 31 décembre de 2023 à 2025

En euros et structure en %

au 31/12	2023	2024	2025	Structure 2023	Structure 2024	Structure 2025
Obligations Euro	17 506 322	18 047 250	18 547 054	25,0%	24,8%	23,0%
Obligations Euro	2 110 962	2 276 657	2 400 399	3,0%	3,1%	3,0%
Obligations Convertibles Euro	5 810 681	6 030 082	6 513 698	8,3%	8,3%	8,1%
Actions Euro	28 276 409	30 343 971	36 099 179	40,4%	41,7%	44,7%
OPCVM dédiés	53 704 375	56 697 959	63 560 329	76,7%	77,9%	78,7%
OPCVM ouverts diversifiés	7 781 143	7 034 585	7 968 704	11,1%	9,7%	9,9%
Trésorerie (poche LT)	8 500 724	9 013 947	9 240 762	12,1%	12,4%	11,4%
PORTEFEUILLE	69 986 241	72 746 491	80 769 796	100,0%	100,0%	100,0%

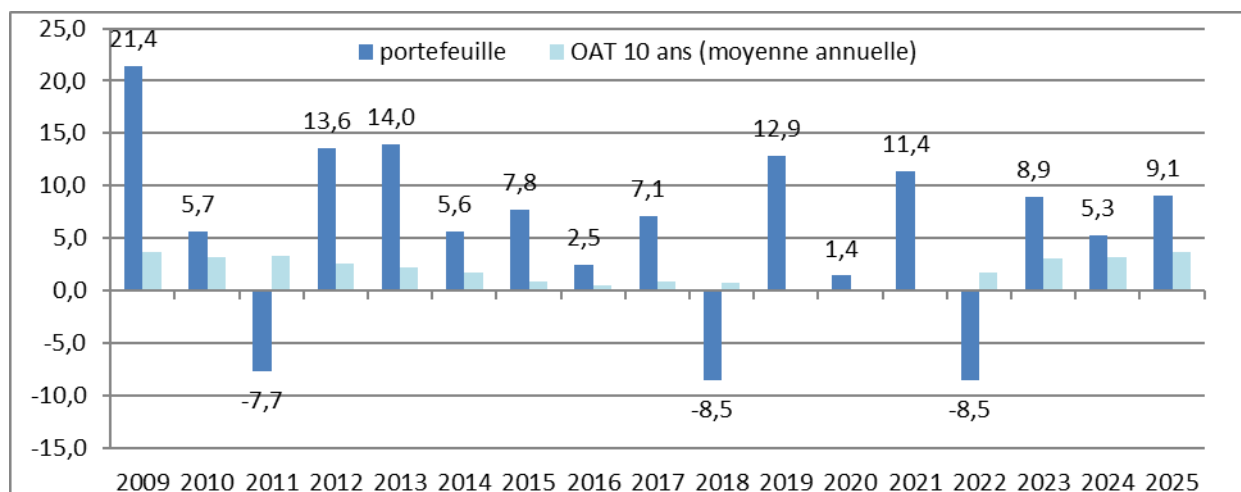
Source : CAVAMAC

L'allocation stratégique de la CAVAMAC (colonne de droite) est rapprochée de l'allocation au 31/12 sur les trois dernières années.

Tableau
La structuration de l'Actif en valeur boursière au 31/12 en 2023/2024/2025

Classe d'actif	RCO			RID		
	Allocation au 31/12	Allocation stratégique	marges tactiques	Allocation au 31/12	Allocation stratégique	marges tactiques
	au 31/12/2023	sur l'année		sur l'année		
Actions	50	50	0 / 55	44	50	0 / 55
Produits de taux	40	40	34 / 55	45	40	34 / 55
Autres	10	10	5 / 15	11	10	0 / 10
	au 31/12/2024	sur l'année		sur l'année		
Actions	53	50	0 / 55	44	50	0 / 55
Produits de taux	37	40	34 / 55	46	40	34 / 55
Autres	10	10	5 / 15	10	10	0 / 10
	au 31/12/2025	sur l'année		sur l'année		
Actions	52	50	0 / 60	49	50	0 / 60
Produits de taux	37	37	34 / 95	40	37	34 / 95
Dette privée	1	3	0 / 5	0	3	0 / 5
Immobilier	10	10	5 / 15	11	10	5 / 15

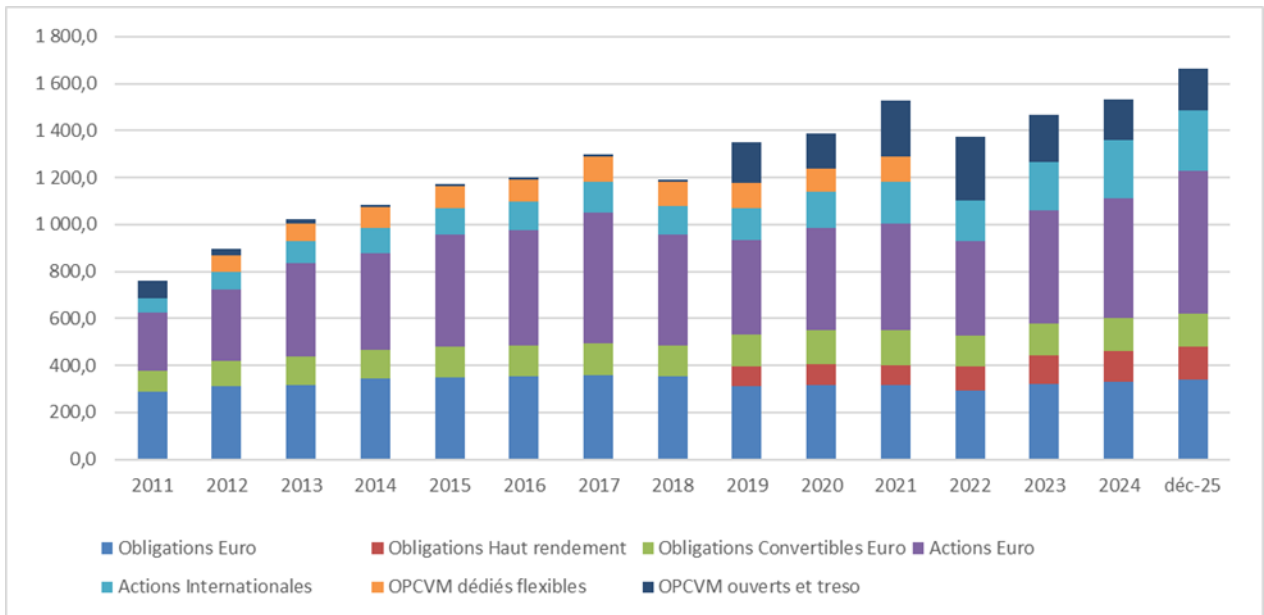
Performances annuelles des portefeuilles RCO et RID depuis 2009
Portefeuille RCO



Le taux français OAT 10 ans au 31/12 est indiqué à titre de comparaison (barres bleu clair).

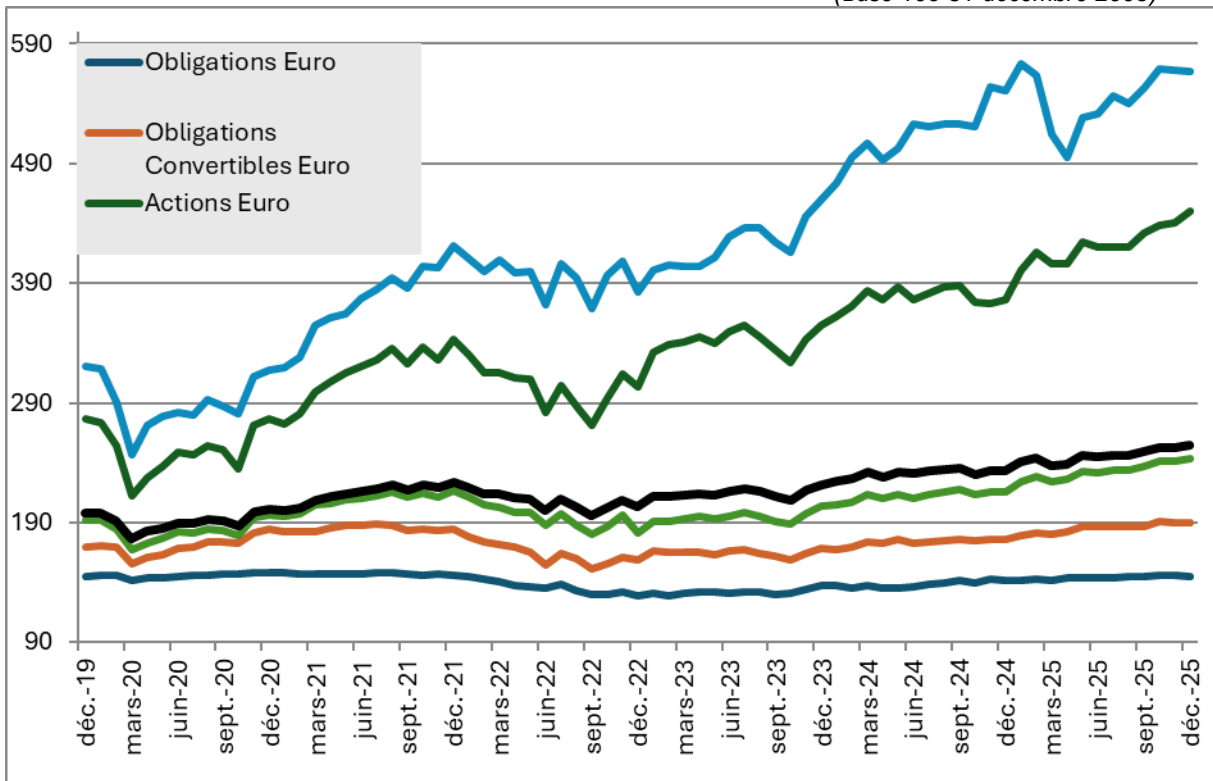
Le différentiel correspond à une mesure de la surperformance par rapport à un taux sans risque.

Montants des réserves de 2011 en 2025 (Millions €)



Performances mensuelles des placements de la CAVAMAC par poches

(Base 100 31 décembre 2008)



Performances annuelles au 31/12/2025 des placements RCO sur 1/3/8 ans

En%

	sur 1 an	sur 3 ans	sur 8 ans	en moy ann sur 8 ans
Obligations Euro	2,72%	12,64%	2,74%	0,34%
indice obligation	2,56%	12,19%	3,03%	0,37%
Obligations Haut rendement	5,44%	27,37%		
indice Haut Rendement	5,57%	28,36%		
Obligations Convertibles Euro	8,17%	19,58%	11,06%	1,32%
Indice Obligations Convertibles Euro	7,19%	19,90%	9,83%	1,18%
Actions Euro	19,75%	48,47%	71,41%	6,97%
indice Actions Euro	24,25%	60,94%	91,04%	8,43%
Actions Internationales	2,87%	48,04%	102,71%	9,23%
indice Actions Internationales	6,77%	61,65%	144,98%	11,85%
OPCVM dédiés purs	9,96%	33,43%	42,78%	4,55%
Indice composite	13,04%	34,73%	35,33%	3,85%
OPCVM ouverts et treso	2,27%	-13,90%	-10,63%	-1,39%
PORTEFEUILLE	9,07%	25,09%	33,15%	3,64%

Lecture : Les OPCVM Cavamac « actions internationales » ont une performance de -9,04% en 2022.

L'indice des actions internationales a eu une performance de -12,78%.

indice obligation :

jusqu'au 1er avril 2019 : Obligations Euro (50% Euro MTS 3-5 50% Euro MTS 5-7)

Après le 1er avril 2019 : (40% Euro MTS 3-5, 40% Euro MTS 5-7, 20% Ice BofAML Corporate)

Indice oblig high yield : CE BofAML BB-B Euro Non-Financial High Yield Constrained Index (HEC5) - EUR

Obligations convertibles : Exane ECI Euro puis Exane ECI Europe Convertible EUR-H depuis le 30/06/2022

Indice actions zone euro : DJ Eurostoxx NR

Indice actions zone internationale : MSCI World

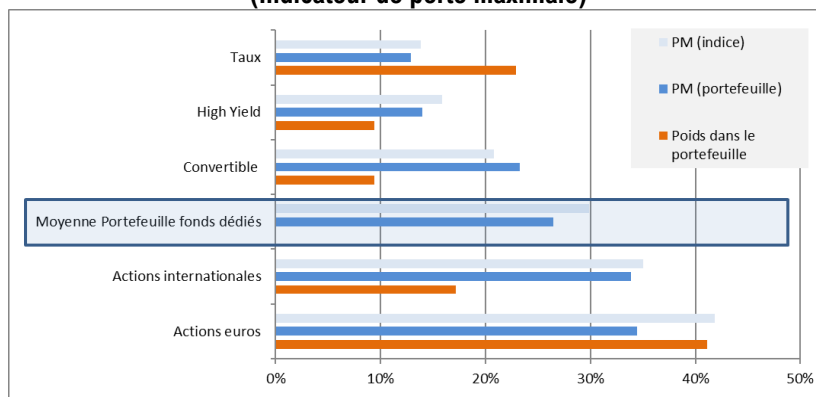
Indice gestion flexible : EONIA + 4 %

indice composite : 50 % indice obligation + 50 % actions zone euro

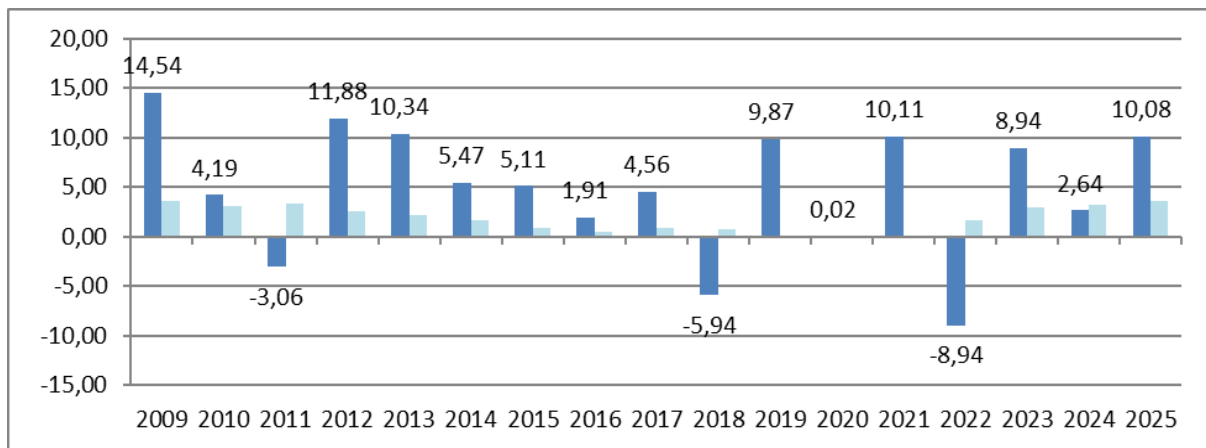
L'analyse de la perte maximale du portefeuille

Les pertes cumulées maximum des fonds sur 3 ans, présentées ci-dessous montre une relativement bonne maîtrise des risques sur les classes d'actifs les plus volatiles à savoir les actions (zone Euro et Monde), ainsi que sur la poche flexible. La perte maximale du portefeuille (hors immobilier) s'établit à 25,95 %, inférieur à son indice de référence (29,1 %).

Graphique
Perte maximale des poches et moyenne du portefeuille au 31/12/2025
(Indicateur de perte maximale)



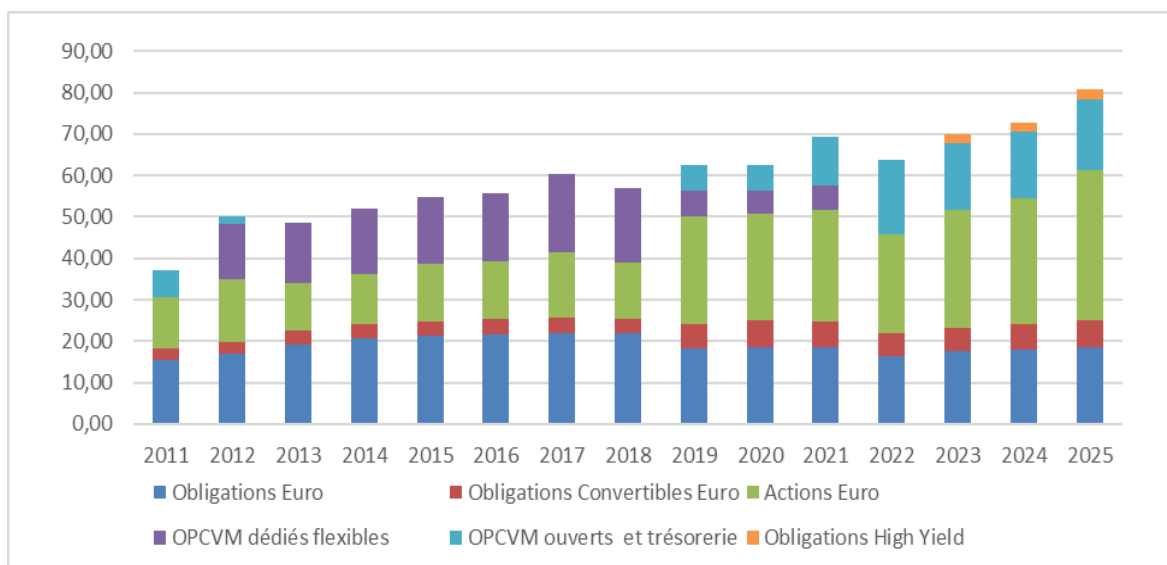
Portefeuille RID (rendement financier)



Performances annuelles des placements RID au 31/12/24 sur 1/3/8 ans

	sur 1 an	sur 3 ans	sur 8 ans	en moy ann sur 8 ans
Obligations Euro	2,77%	13,20%	4,54%	0,56%
indice obligation	2,56%	12,19%	3,03%	0,37%
Obligations High Yield	5,44%			
indice high Yield	5,57%			
Obligations Convertibles Euro	8,02%	17,24%	9,65%	1,16%
Indice Obligations Convertibles Euro	7,19%	19,90%	9,83%	1,18%
Actions Euro	18,97%	51,71%	76,19%	7,34%
indice Actions Euro	24,25%	60,94%	91,04%	8,43%
OPCVM dédiés purs	12,10%	33,58%	40,11%	4,31%
fond immobilier	3,15%	-5,18%		
PORTEFEUILLE	10,08%	23,18%	26,45%	2,98%

Montants des réserves du Régime invalidité décès au 31 décembre depuis 2010 (M€)



VII - ACTIVITÉ DES COMMISSIONS TECHNIQUES ET SOCIALES

Activité de la Commission d'Action Sociale.

Nombre de décisions et montants - action sociale en 2025

	Nb dossiers instruits (a+b)	Nombre de rejets (a)	Nombre d'accords(b)	Montant annuel en €		Montants accordés tous régimes
				Montants accordés au titre du régime de base	Montants accordés au titre des autres régimes	
Secours	2	1	1	1 000 €		1 000 €
Paiement des cotisations	6	1	5	10 200 €		10 200 €
TOTAL COTISANTS	8	2	6	11 200 €	0 €	11 200 €
Aide-ménagère	53	12	41	37 986 €	6 352 €	44 338 €
Aides relatives à la santé/retour d'hospitalisation	26	3	23	24 566 €	1 212 €	25 778 €
Aides pour l'hébergement en établissement de retraite	31	6	25	44 500 €		44 500 €
Aides adapt° habitat et prévention perte autonomie	20	7	13	8 668 €	500 €	9 168 €
Secours	96	17	79	124 939 €	6 140 €	131 079 €
Autres					23 171 €	23 171 €
TOTAL PRESTATAIRES	226	45	181	240 660 €	37 375 €	278 034 €
TOTAL (cotisants/prestataires)	234	47	187	251 860 €	37 375 €	289 234 €
Total des aides 2024	243	43	200	311 646 €	38 571 €	350 218 €
Total des aides 2023	152	27	125	203 782 €	42 681 €	246 464 €
Total des aides 2022	152	26	126	199 099 €	64 530 €	263 629 €
Total des aides 2021	160	28	132	219 273 €	87 039 €	306 312 €
Total des aides 2020	212	60	152	264 563 €	17 981 €	282 544 €

Activité de la Commission de Recours Amiable et de la Commission d'Inaptitude.

Recours amiable

ANNEE	Type de demande	Nb de demandes	Accord	Accord partiel
2025	Contes tations	29	4	
	Délais	120	120	
	Majorations/P énalités	395	306	86
2024	Contes tations	35	1	
	Délais	169	169	
	Majorations/P énalités	597	429	162
2023	Contes tations	32	1	
	Délais	107	107	
	Majorations/P énalités	366	253	99
2022	Contes tations	34	3	
	Délais	135	135	
	Majorations/P énalités	513	410	99
2021	Contes tations	35	4	
	Délais	106	106	
	Majorations/P énalités	519	360	137

Commission d'inaptitude

ANNEE	Type de demande	Nb de demandes	Accord
2025	Allocation retraite	85	76
	demande d'invalidité	21	18
	Exonérations de cotisations	35	34
2024	Allocation retraite	72	64
	demande d'invalidité	22	11
	Exonérations de cotisations	36	33
2023	Allocation retraite	54	50
	demande d'invalidité	25	15
	Exonérations de cotisations	16	16
2022	Allocation retraite	54	54
	demande d'invalidité	14	12
	Exonérations de cotisations	16	16
2021	Allocation retraite	69	68
	demande d'invalidité	25	22
	Exonérations de cotisations	16	16

VIII – GESTION ADMINISTRATIVE

Les coûts de gestion.

En 2025, les dépenses administratives de la CAVAMAC s'établissent à 6 620 K€, en diminution de 0,7 % par rapport à 2024. Le montant des coûts de gestion par adhérent est de 139 euros pour la gestion de l'ensemble des régimes gérés.

Frais de gestion, ratios de 2005 à 2025

En milliers d'euros

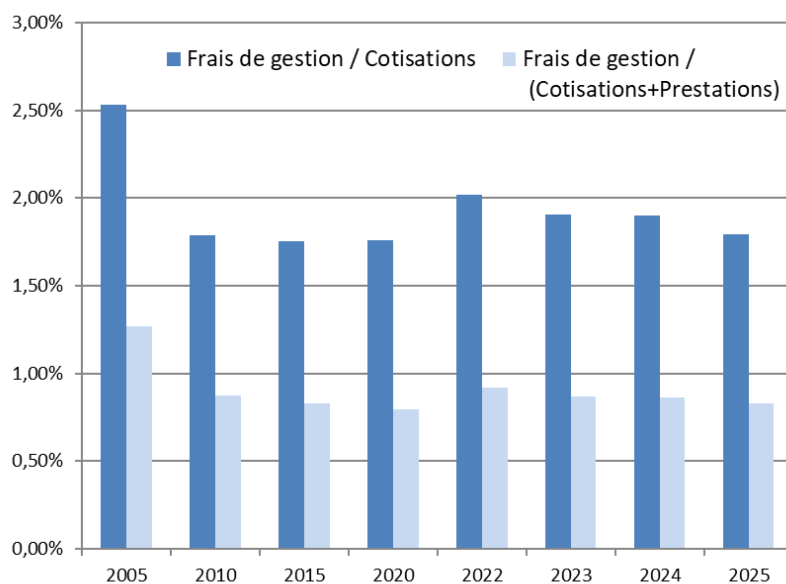
	2005	2010	2015	2020	2022	2023	2024	2025
Cotisations (M€)	255 215	299 133	331 240	320 922	323 898	336 015	351 236	368 789
Prestations (M€)	255 029	312 572	371 364	391 738	386 918	404 284	421 386	432 387
Sommes gérées (M€)	510 244	611 705	702 604	712 660	710 816	740 299	772 622	801 176
Frais de gestion totaux (k€)	6 461	5 354	5 813	5 647	6 556	6 408	6 666	6 620
dotation de gestion RBL (en K€)	1 952	2 311	2 556	2 754	3 811	3 625	3 573	3 523
Frais de personnel (en K€)	4 251	3 677	4 382	4 562	4 734	4 665	4 881	4 857

	2005	2010	2015	2020	2022	2023	2024	2025
Frais de gestion / Cotisations	2,53%	1,79%	1,75%	1,76%	2,02%	1,91%	1,90%	1,80%
Frais de gestion / (Cotisations+Prestations)	1,27%	0,88%	0,83%	0,79%	0,92%	0,87%	0,86%	0,83%
Frais de gestion /Effectifs gérés (en euros)	140	107	116	116	137	133	139	139

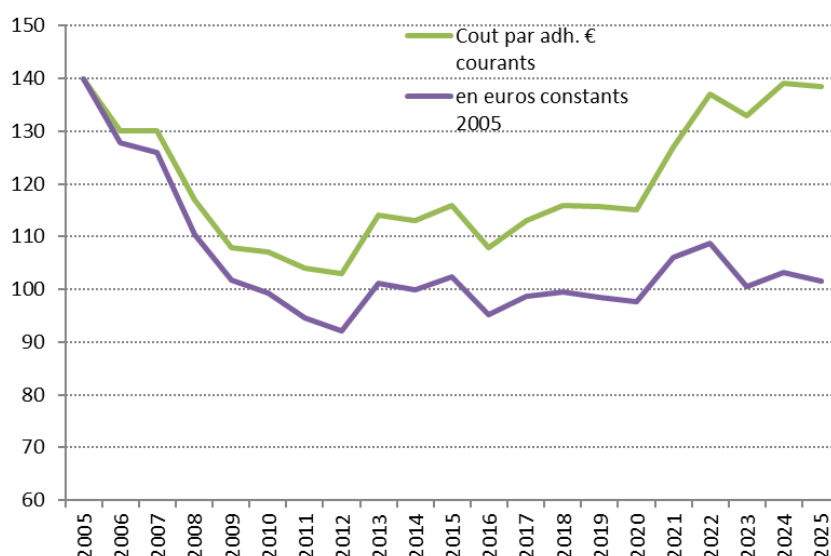
Le ratio « frais de gestion sur cotisations » a atteint son « point bas » en 2016, celui-ci est remonté à 2 % en 2022 sous l'effet combiné de la progression des charges administratives et la baisse du dénominateur (baisse des cotisations du régime complémentaire avec la baisse du taux d'appel). Le taux est de 1,80 % en 2025.

Ramenés à l'ensemble des sommes gérées (cotisations et prestations), le ratio est proche de 0,9 % depuis 4 ans (0,83 % en 2025).

Ratio des frais de gestion sur les sommes gérées



Evolution du cout de gestion d'un dossier, En euros courants et en euros constants 2005



Les coûts de gestion détaillés par fonction.

Les charges de gestion sont réparties selon des clés analytiques entre les différents processus de gestion de la CAVAMAC et les deux activités que sont la gestion des cotisations et la gestion des prestations (cf présentation ci-dessous).

36 % des charges sont liés aux services de gestion opérationnels et 64 % à l'ensemble des fonctions supports dont 18 % pour les dépenses informatiques. Ces services, une fois rattachés aux activités font apparaître que le coût global de gestion est essentiellement lié à la gestion des prestations (52 %).

50 % du coût total de la CAVAMAC est rattaché à la gestion du coût du régime de base contre 41 % pour le régime complémentaire et 8,6 % pour le RID.

Dépenses de gestion administrative 2023-2024

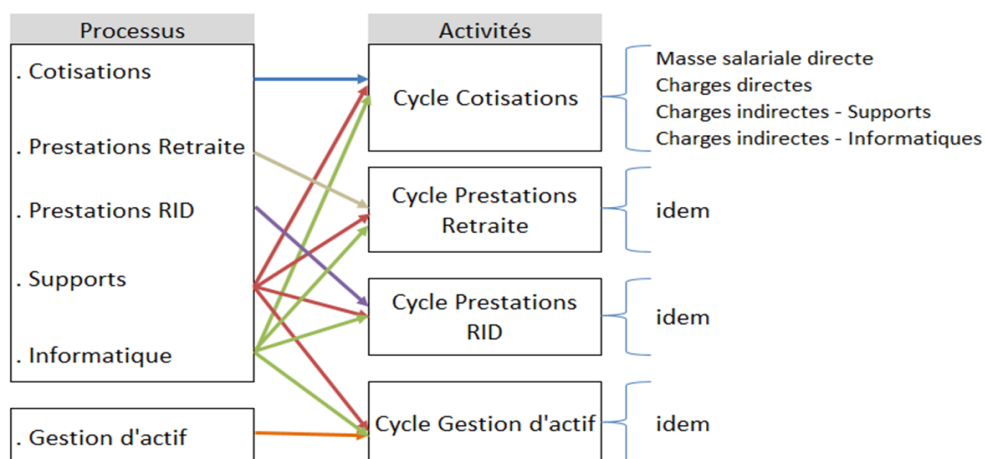
	2023	2024	2024/2023	Structure 24
En euros et en %				
1 - COTISATIONS	904 459	1 014 092	12,1%	15,2%
RB	602 711	653 876	8,5%	9,8%
RC	254 215	303 662	19,5%	4,6%
RID	47 533	56 553	19,0%	0,8%
2 - PRESTATIONS RETRAITE	1 356 028	1 358 270	0,2%	20,4%
RB	871 694	863 105	-1,0%	12,9%
RC	484 334	495 165	2,2%	7,4%
3 - PRESTATIONS RID	51 977	49 835	-4,1%	0,7%
RID	51 977	49 835	-4,1%	0,7%
4 - SUPPORTS	2 782 137	2 824 313	1,5%	42,4%
RB	1 174 517	1 194 521	1,7%	17,9%
RC	1 253 093	1 269 871	1,3%	19,0%
RID	354 528	359 921	1,5%	5,4%
5 - GESTION D'ACTIFS ET AUTRES	204 000	213 895	4,9%	3,2%
RC	142 800	149 726	4,9%	2,2%
RID	61 200	64 168	4,9%	1,0%
6 - INFORMATIQUE	1 109 061	1 205 772	8,7%	18,1%
RB	583 216	619 888	6,3%	9,3%
RC	481 489	543 931	13,0%	8,2%
RID	44 357	41 953	-5,4%	0,6%
Total général	6 407 664	6 666 176	4,0%	100,0%

Dépenses de Gestion administrative par processus 2023-2024

	2 023	2 024	2024/2023	Structure 24
En euros et en %				
RB	3 232 138	3 331 390	3,1%	50,0%
1 - COTISATIONS	1 327 917	1 421 549	7,1%	21,3%
2 - PRESTATIONS RETRAITE	1 904 221	1 909 841	0,3%	28,6%
RC	2 615 931	2 762 356	5,6%	41,4%
1 - COTISATIONS	935 563	1 032 380	10,3%	15,5%
2 - PRESTATIONS RETRAITE	1 454 418	1 488 785	2,4%	22,3%
5 - GESTION D'ACTIFS ET AUTRES	225 950	241 191	6,7%	3,6%
RID	559 595	572 431	2,3%	8,6%
1 - COTISATIONS	385 887	397 183	2,9%	6,0%
3 - PRESTATIONS RID	71 215	68 326	-4,1%	1,0%
5 - GESTION D'ACTIFS ET AUTRES	102 492	106 922	4,3%	1,6%
Total général	6 407 664	6 666 176	4,0%	100,0%

Effectifs en Equivalent temps plein par fonction 2023-2024

	2 023	2 024	2024/2023	Structure 24
En euros et en %				
RB	26,9	25,9	-3,7%	53,5%
1 - COTISATIONS	6,4	6,2	-3,0%	12,9%
2 - PRESTATIONS RETRAITE	8,8	8,2	-6,5%	17,1%
4 - SUPPORTS	7,1	7,1	0,1%	14,8%
6 - INFORMATIQUE	4,5	4,3	-5,5%	8,8%
RC	19,0	18,8	-0,8%	39,0%
1 - COTISATIONS	2,7	2,8	1,3%	5,7%
2 - PRESTATIONS RETRAITE	4,9	4,7	-4,5%	9,7%
4 - SUPPORTS	6,8	6,8	-0,1%	14,0%
5 - GESTION D'ACTIFS ET AUTRES	0,8	0,8	1,2%	1,7%
6 - INFORMATIQUE	3,7	3,7	0,9%	7,8%
RID	3,7	3,6	-2,2%	7,5%
1 - COTISATIONS	0,5	0,5	1,2%	1,1%
3 - PRESTATIONS RID	0,5	0,5	-6,0%	1,1%
4 - SUPPORTS	1,9	2,0	0,1%	4,0%
5 - GESTION D'ACTIFS ET AUTRES	0,4	0,4	1,2%	0,7%
6 - INFORMATIQUE	0,3	0,3	-18,0%	0,6%
Total général	50	48	-2,5%	100,0%



Les indicateurs de Contrôle interne

Le contrôle interne et la gestion des risques s'inscrivent dans le cadre de la politique définie par le Conseil d'Administration et sont mises en œuvre sous la responsabilité de la Direction et du Directeur Comptable et Financier. Une charte d'audit interne a été rédigée et validée par le conseil d'administration de la CNAVPL le 25 septembre 2014.

Le contrôle interne retrace les dispositifs de mesure, de surveillance, d'encadrement des risques auxquels la CAVAMAC est exposée. Il est établi en application de l'article D. 114-4-16 du décret du 14 octobre 2013.

Chaque année, les résultats des activités de contrôle et des indicateurs de maîtrise des risques sont produits dans un rapport, les motifs d'erreur ou les anomalies détectées par catégorie d'opérations sont étudiés et donnent lieu à des actions de correction.

Le dispositif de contrôle interne CAVAMAC couvre le régime de base des professions libérales, le régime d'assurance vieillesse complémentaire et le régime décès/invalidité.

Il s'applique aux domaines Cotisations, Prestations, et Fonctions supports (comptabilité, informatique, moyens généraux, archivages des dossiers, contrôle interne, gestion des ressources humaines, gestion administrative).

Le dispositif de contrôle interne est constitué d'un plan de contrôle interne et d'une cartographie des risques qui couvre l'ensemble des processus et de procédures, les risques majeurs, les risques de prévention et de lutte contre la fraude.

Sont également associés au dispositif de contrôle interne, un plan de sécurité des systèmes d'information, un processus de validation des projets, un processus de suivi des incidents.

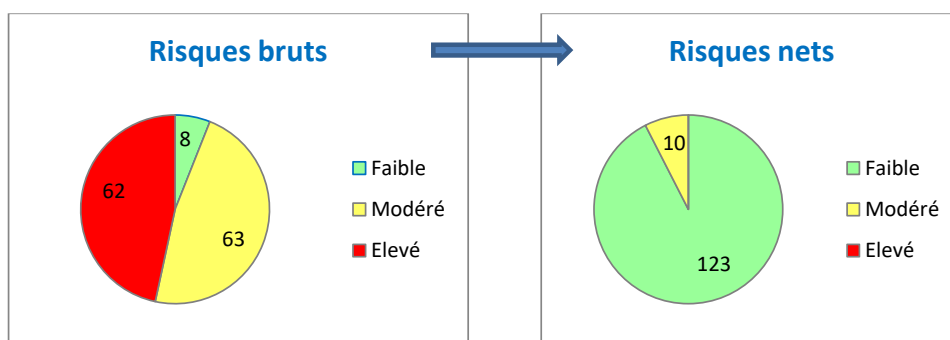
La CNAVPL et le commissaire aux comptes de la CNAVPL réalisent chaque année, distinctement, une mission d'audit du dispositif de contrôle interne CAVAMAC.

La cartographie des risques de la CAVAMAC est en place depuis 2009. Elle fait l'objet d'une révision annuelle.

Après qualification des risques avant toute mesure de prévention et de contrôle (les risques bruts), le dispositif consiste à mettre en place des dispositifs de contrôle et de prévention pour diminuer les risques afin d'obtenir les risques résiduels les plus bas possibles.

Le suivi de l'évolution des risques résiduels d'une année sur l'autre permet d'apprécier le résultat des efforts portés sur le contrôle interne ou, à contrario, de mettre en avant les risques non couverts par le dispositif de contrôle interne.

La répartition des risques est la suivante :



Rapport de contrôle interne pour l'année 2025, CAVAMAC

Indicateurs (extraits du Rapport de Contrôle interne)

Méthode d'échantillonnage fourni par la CNAVPL

Contrôle-Processus	Indicateurs	Description	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025	
CC 1 - Exhaustivité des affiliations	Taux de traitement des affiliations dans les délais	Affiliations traitées dans le trimestre (date de saisie de l'affiliation) suivant celui de la date de début d'activité rapporté aux affiliations reçues dans l'année.	85,37%	80,38%	91%	949 984	96%
	Taux d'anomalie de calcul sur les appels de cotisations	Taux des appels de cotisations avec une anomalie de calcul par rapport au nombre d'appels de cotisations contrôlés.	0,04%	0,04%	0,03%	20 33 127	0,06%
CC 2 – Appels de cotisations	Taux de couverture des contrôles sur les appels de cotisations	Proportion des appels contrôlés par rapport à la volumétrie des appels de cotisations émis.	99,36%	100,00%	97,54%	33 127 34 536	95,92%
	Suivi des Revenus transmis aux Sections via le système de collecte partenaire	Cet indicateur mesure le taux de revenus transmis via le système de collecte partenaire et les revenus attendus par les caisses	95,48%	95,93%	94,93%	11 055 11 594	95,35%
CC 3 – Assiette des cotisations/revenus	Nombre de TO à date (Taxés d'Office)	Nombre de TO à date (Taxés d'Office).	102	93	97	85	
	Montant de la créance de TO à date (Taxés d'office)	Montant de la créance de TO à date (Taxés d'office)	566 205 €	385 487 €	-	459 249 €	
CC 4 – Remboursements de cotisations	Taux de couverture des contrôles effectués sur les remboursements de cotisations	Proportion des remboursements de cotisations contrôlée par rapport à la volumétrie des remboursements de cotisations effectués.	2,57%	2,50%	3,38%	34 1 527	2%
	Taux d'anomalie de remboursements de cotisations après contrôle	Part des remboursements de cotisations avec une anomalie (remboursement à tort ou erreur de remboursement) par rapport au nombre de remboursements de cotisations contrôlés	0%	0%	0%	0 34	0%
CC 7 – Recouvrement contentieux/Prescription	Montant des créances prescrites	Montant des créances non recouvrables.	0 €	0 €	-	197 €	
	Montant des créances en ANV	Cet indicateur permet d'apprécier le montant des créances non recouvrables pour lesquelles il a été décidé de cesser toutes poursuites et mettre la dette en sommeil.	849 102 € 471 469 €	925 905 € 489 284 €		1 111 947 € 595 071 €	
CC10 – Dossier de liquidation - Liquidation	Taux de dossiers de liquidation de droits propres incomplets	Part de dossiers incomplets contrôlés par le 2nd /dernier niveau par rapport au nombre de dossiers contrôlés.	0%	0%	0%	0 131	0%
	Indice de Qualité des dossiers de retraite Validés (IQV) sans impact financier	Part des dossiers de retraite de droits propres déjà validés et mis en paiement qui présente « un constat d'erreur » à la suite d'un contrôle de second / dernier niveau.	100%	100%	97%	0 131	100%
	Taux d'Incidence Financière des erreurs au sein des dossiers de retraite liquidés (TIF)	Taux d'incidence financière des « erreurs décelées » dans les dossiers de pensions de retraite de droits propres à la suite du contrôle de second / dernier niveau.	0,00%	0,00%	0,03%	0 396 580	0,00%

Contrôle-Processus	Indicateurs	Description	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025	
CC 11 - Contrôle des allocations avant paiement	Taux d'échéances avec anomalies (par l'ordonnateur et/ou le comptable)	Cet indicateur permet d'alerter sur la bonne application et formalisation des contrôles concernant les paiements à échéances	0%	0%	0%	0 12	0%
	% des échéances de paiement contrôlés par l'ordonnateur et le comptable	Cet indicateur permet d'alerter sur les paiements HE (hors échéances) pour lesquels des contrôles n'ont pas été réalisés.	0%	0%	0%	0 24	0%
CC 12 - Contrôle des RIB	Taux d'erreur de saisie de RIB (suite à modification manuelle ou automatique)	Part des modifications de RIB saisies avec anomalie.	0%	0%	0%	0 154	0%
	% de modifications de RIB contrôlés par le 2nd niveau (intégration manuelle ou automatique)	Cet indicateur permet d'apprécier la proportion de RIB modifiés ayant fait l'objet d'un contrôle de 2 nd niveau / dernier	4,84%	2,46%	10,52%	154 1 493	10%
	Nombre d'anomalies suite au contrôle des doublons de RIB	L'objectif de cet indicateur est de s'assurer que la base de données des coordonnées bancaires servant au versement des allocations ne comporte aucun doublon de RIB injustifié.	0	0	-	1	-
CC 15 - Persistance des droits	% des allocataires ayant fait l'objet d'une demande de certificat existence vie par la CAVAMAC (NIR non certifiés + NIR certifiés avec adresse en France et domicile fiscal étranger + NIR certifiés avec adresse en France et paiement hors zone SEPA)	Cet indicateur permet d'apprécier la part de la population à risque contrôlée.	100%	100%	100%	308 308	100%
	Contrôle CAVAMAC % de pensions suspendues pour les allocataires ayant fait l'objet d'une demande de certificat de vie par la CAVAMAC	L'indicateur permet d'apprécier la part de pensions suspendues pour les allocataires contrôlés directement par la CAVAMAC.	0,00%	2,20%	2,65%	2 308	1%
CC 15 - Persistance des droits	% des allocataires résidents à l'étranger contrôlés (envoi d'un certificat d'existence vie – traitement MCE à compter de 2019).	Cet indicateur permet d'apprécier la part de la population à risque contrôlée.	100%	100%	100%	425 425	100%
	Contrôle MCE % de pensions suspendues allocataires résidents à l'étranger (traitement MCE à compter de 2019)	L'indicateur permet d'apprécier la part de pensions suspendues pour les allocataires résidents à l'étranger.	2,75%	1,83%	0,30%	0 425	0,00%
CC 16 - Recouvrement des indus	Montant de la créance d'indus à date	Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de la créance d'indus (en montant) à date et d'examiner son évolution dans le temps.	26 689 €	31 516 €	-	15 833 €	
CC 17 - Radiation des allocataires	Taux de traitement des suspensions suite à décès dans les délais	Taux de traitement des radiations dans les délais	99,71%	99,29%	99,20%	5 1640	0,30%

Indicateurs pour le régime complémentaire (2022-2025)

Contrôle-Processus	Indicateurs	Description	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025	
						CUMUL ANNEE 2025	
CC 1 - Exhaustivité des affiliations	Taux de traitement des affiliations dans les délais	Affiliations traitées dans le trimestre (date de saisie de l'affiliation) suivant celui de la date de début d'activité rapporté aux affiliations reçues dans l'année.	86%	81%	91%	967	99%
						976	
CC 2 – Appels de cotisations	Taux d'anomalie de calcul sur les appels de cotisations	Taux des appels de cotisations avec une anomalie de calcul par rapport au nombre d'appels de cotisations contrôlés.	0,02%	0,00%	0,01%	14	0,10%
	13 380						
CC 2 – Appels de cotisations	Taux de couverture des contrôles sur les appels de cotisations	Proportion des appels contrôlés par rapport à la volumétrie des appels de cotisations émis.	97%	98%	99%	13 282	99%
	13 380						
CC10 – Dossier de liquidation - Liquidation	Indice de Qualité des dossiers de retraite Validés (IQV) sans impact financier	Part des dossiers de retraite de droits propres déjà validés et mis en paiement qui présente « un constat d'erreur » à la suite d'un contrôle de second / dernier niveau.	100%	100%	100%	0	100%
	97						
CC10 – Dossier de liquidation - Liquidation	Taux d'Incidence Financière des erreurs au sein des dossiers de retraite liquidés (TIF)	Taux d'incidence financière des « erreurs décelées » dans les dossiers de pensions de retraite de droits propres à la suite du contrôle de second / dernier niveau.	0%	0%	0%	0	0%
	420 415 €						
CC 11 - Contrôle des allocations avant paiement	Taux d'échéances avec anomalies (par l'ordonnateur et/ou le comptable)	Cet indicateur permet d'alerter sur la bonne application et formalisation des contrôles concernant les paiements à échéances	0%	0%	0%	0	0%
	12						
CC 11 - Contrôle des allocations avant paiement	% des échéances de paiement contrôlés par l'ordonnateur et le comptable	Cet indicateur permet d'alerter sur les paiements HE (hors échéances) pour lesquels des contrôles n'ont pas été réalisés.	0%	0%	0%	0	0%
	24						
CC 16 - Recouvrement des indus	Montant de la créance d'indus à date	Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de la créance d'indus (en montant) à date et d'examiner son évolution dans le temps.	98 164 €	97 722,00 €	61 943,00 €	41 721 €	
CC 17 - Radiation des allocataires	Taux de traitement des suspensions suite à décès dans les délais	Taux de traitement des radiations dans les délais.	-	-	-	8	0,60%
1328							

Indicateurs pour le RID (2022-2025)

Contrôle-Processus	Indicateurs	Description	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025	
						CUMUL ANNEE 2025	
CC 1 - Exhaustivité des affiliations	Taux de traitement des affiliations dans les délais	Affiliations traitées dans le trimestre (date de saisie de l'affiliation) suivant celui de la date de début d'activité rapporté aux affiliations reçues dans l'année.	86%	81%	91%	968	99%
						976	
CC 2 – Appels de cotisations	Taux d'anomalie de calcul sur les appels de cotisations	Taux des appels de cotisations avec une anomalie de calcul par rapport au nombre d'appels de cotisations contrôlés.	0,12%	0,08%	0,32%	45	0,34%
					13104		
CC 2 – Appels de cotisations	Taux de couverture des contrôles sur les appels de cotisations	Proportion des appels contrôlés par rapport à la volumétrie des appels de cotisations émis.	100,00%	99,88%	100%	13104	100%
					13104		
CC 16 - Recouvrement des indus	Montant de la créance d'indus à date	Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de la créance d'indus (en montant) à date et d'examiner son évolution dans le temps.	0 €	0 €	0 €	0 €	

Les indicateurs de qualité.□ **Evolution des restes à recouvrer**

Les cotisations restant à recouvrer en fin d'année au titre de l'exercice en cours est un bon indicateur de qualité de gestion et aussi de l'état de santé économique des professionnels gérés. La plus grande complexité de la gestion du recouvrement du régime de base apparaît dans les résultats, appels de cotisations sur le revenu avec des mécanismes relativement complexes de régularisations. La dégradation des résultats du recouvrement au titre du Régime de base en 2022 est due aux retards dans les transferts de revenus 2021 à la CAVAMAC, à la suite des délais données aux professionnels de clôturer leurs comptes. Le taux de 2025 ; 1,82 % ; est en amélioration sensible par rapport à la moyenne de l'ordre de 2,2 % des années passées

Les cotisations étant retenues à la source sur les commissions pour le régime complémentaire et l'invalidité décès, les restes à recouvrer sont extrêmement faibles.

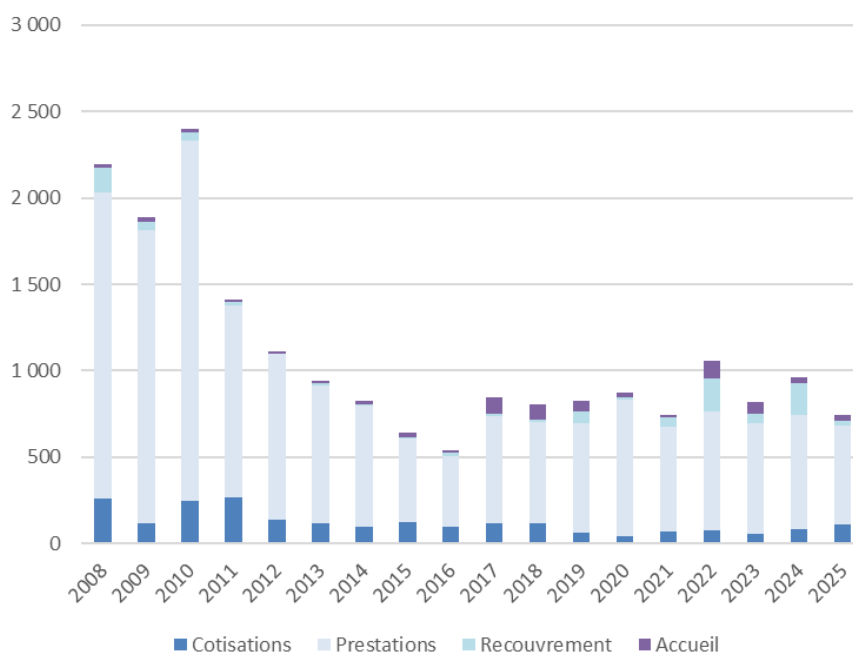
**Restes à recouvrer par régime 2021-2025
(Au 31/12 de chaque année et au 31 mars pour le RBL)**

Année	Taux	Montant
Régime de base		
2021	2,29%	1 242 407 €
2022	2,52%	1 362 032 €
2023	2,16%	1 212 700 €
2024	2,20%	1 289 332 €
2025	1,82%	1 080 319 €
Régime complémentaire - RCO		
2021	0,27%	659 046 €
2022	0,31%	758 237 €
2023	0,11%	266 218 €
2024	0,10%	339 663 €
2025	0,09%	256 146 €
Régime Invalidité-décès - RID		
2021	0,03%	6 242 €
2022	0,02%	5 019 €
2023	0,72%	163 358 €
2024	-0,07%	-17 212 €
2025	-0,05%	-11 798 €

□ **Evolution des stocks de dossiers à traiter**

Le niveau des stocks de dossiers à traiter est un des premiers indicateurs de pilotage de l'activité. Il caractérise la capacité des équipes à traiter au fil de l'eau les différentes activités. Depuis de nombreuses années, cet indicateur évolue positivement. Depuis la mise en place de la GED en 2017 le stock de courrier à gérer oscille autour de 850 heures et les années difficiles de 2022 et 2024 traduisent des difficultés récurrentes à faire face au remplacement des personnes parties ou malades. L'année 2025 marque une amélioration des stocks de dossiers à traiter.

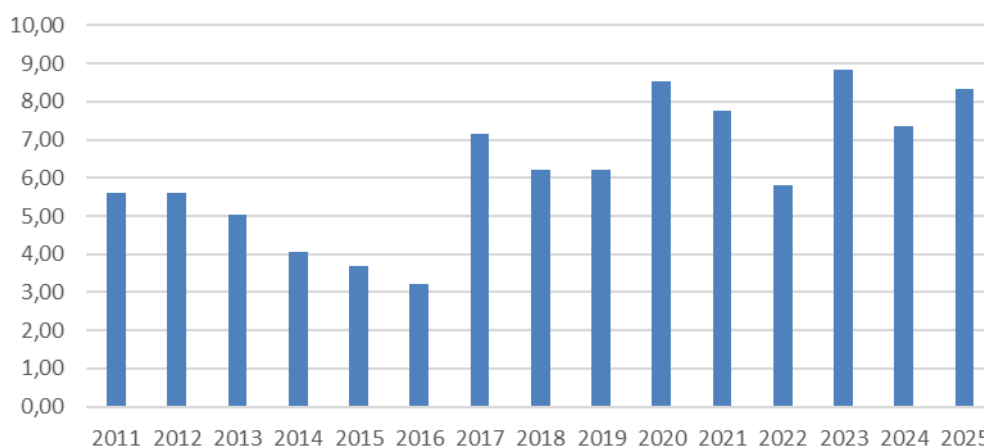
Evolution des stocks DOP en heures



□ Délai de réponse au courrier

L'effet de la mise en place de la GED a eu comme seconde incidence un allongement des délais de traitement. Avec les difficultés de remplacement dans les équipes opérationnelles, le délai de réponse aux courriers oscille autour de 8 jours.

Délai de réponse aux courriers (en jours)



□ Délai de liquidation (droits propres)

La mise en place de la régularisation des cotisations du régime de base lors de la cessation d'activité en 2018 a légèrement dégradé le délai de liquidation des droits propres. La conséquence en termes d'activités est d'obtenir dans un délai maximum de 3 mois les derniers revenus d'activité et de procéder à la régularisation des cotisations.

L'attention apportée au suivi et à la mise à jour des cotisations a permis de limiter significativement un allongement prévisible des délais, avec une amélioration sensible depuis 2023. Concernant l'exercice 2025, 99,1% des dossiers ont pu être liquidés dans le trimestre.

Délai de liquidation des droits propres depuis 2021

	A la date d'effet	Dans le trimestre suivant	Au delà de 6 mois	Au delà de 9 mois	+ de 12 mois	Total général
2021	90,8%	5,6%	1,9%	1,3%	0,4%	1 439
2022	94,1%	4,7%	0,2%	0,6%	0,4%	1 259
2023	96,5%	3,1%	0,4%	0,0%	0,0%	1 277
2024	98,7%	0,5%	0,2%	0,4%	0,2%	1 277
2025	99,1%	0,2%	0,0%	0,6%	0,0%	1 725
dont RBL	99,1%	0,1%	0,0%	0,8%	0,0%	999
dont RCO	99,2%	0,4%	0,0%	0,4%	0,0%	726

Méthode : jusqu'en juin 2022 Les délais rapportés sont les délais réels moyens, sans retraitement des délais dus à l'attente de pièces de la part des demandeurs. Depuis cette date, les délais liés à l'obtention des pièces sont déduits, près de 100% des liquidations sont traités sans retard.

□ Délai de liquidation des réversions

Le taux de liquidation des pensions de réversion dans le trimestre s'établit à 99,3 %, pour le RCO et à 98,9 % pour le régime de base. Ces taux sont depuis 2022 retraités des délais dus à l'attente de pièces de la part des demandeurs ou des délais de coordination entre les régimes pour mesure la condition de ressource au niveau de la retraite de base.

Délai de liquidation des réversions depuis 2021

	A la date d'effet	Dans le trimestre suivant	Au delà de 6 mois	Au delà de 9 mois	+ de 12 mois	Total général
2021	56,1%	21,5%	9,5%	4,8%	8,1%	1 256
2022	77,1%	11,6%	5,5%	2,6%	3,2%	980
2023	99,9%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	1 018
2024	98,9%	0,3%	0,7%	0,1%	0,0%	915
2025	99,1%	0,1%	0,0%	0,8%	0,0%	1 016
dont RBL	98,9%	0,2%	0,0%	0,9%	0,0%	470
dont RCO	99,3%	0,0%	0,0%	0,7%	0,0%	546

Méthode : Les délais rapportés jusqu'en juin 2022 sont les délais réels moyens, sans retraitement des délais dus à l'attente de pièces de la part des demandeurs ou des délais de coordination entre les régimes pour mesure la condition de ressource au niveau de la retraite de base. Depuis cette date, ces délais liés à l'obtention des pièces, ou des temps de coordination sont déduits, près de 100% des liquidations sont traités sans retard.

□ Les demandes de retraite par type de canal

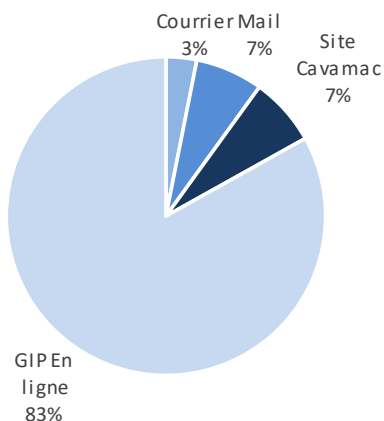
Les canaux de transmission des demandes de retraite changent rapidement.

La demande courrier ne représente plus que 3 % des demandes de retraites de droits directs. Les services inter régimes (GIP en ligne) qui permettent d'envoyer en même temps à toutes les caisses les documents nécessaires à l'ouverture des droits, atteignent 83% en 2025.

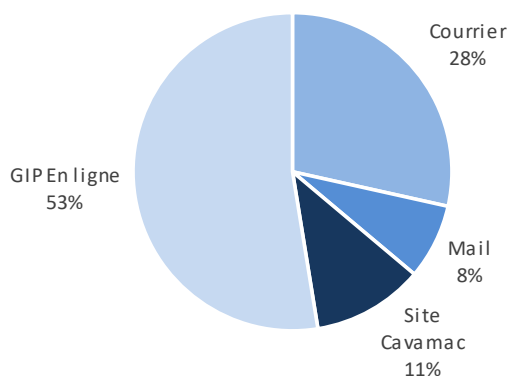
Mise en place en 2021, la demande inter régimes a été ouverte aux demandes de réversion : 53 % des demandes reçues l'ont été par ce canal (contre 19 % en 2021).

Demandes de retraite par type de canal en 2025

Canaux utilisés pour les demandes de retraite



Canaux utilisés pour les réversions



□ Délai d'affiliation

97,1 % des affiliations ont été traités dans les délais en 2025. Le traitement des affiliations est plus long pour les agents en forme de sociétés, la gestion des cas de pluriactivité et les demandes de pièces expliquent des délais au-delà du trimestre. En revanche, depuis 2024, les délais s'améliorent - après neutralisation dans la méthode de comptage - des délais de réponses des compagnies.

Délais d'affiliation depuis 2020

	Dans le trimestre	Dans les six mois suivant	Dans les neuf mois suivant	Dans l'année	Au-delà d'un an	Total général
2020	52,2%	42,3%	1,0%	4,6%	0,0%	923
2021	85,0%	10,9%	0,8%	3,4%	0,0%	995
2022	86,4%	9,1%	1,9%	2,6%	0,0%	1 018
2023	80,1%	11,9%	4,1%	3,8%	0,0%	971
2024	91,5%	5,4%	1,5%	1,7%	0,0%	878
2025	97,1%	2,9%	0,0%	0,0%	0,0%	977

Changement de méthodologie en 2021 : prise en compte de la date d'affiliation dans le système d'information ; jusqu'en 2020, prise en compte de la date d'envoi de l'appel de cotisation. Changement à compter de 2024, les délais de réponses des compagnies sont déduits des temps de traitement ce qui augmente l'indicateur de l'ordre de 5 points.

□ Délai de radiation

Le taux de radiation dans le trimestre s'établit depuis 2013 sur une valeur pivot à +/- 96 %. Il s'établit à 95,6% en 2025.

Délais de radiations depuis 2020

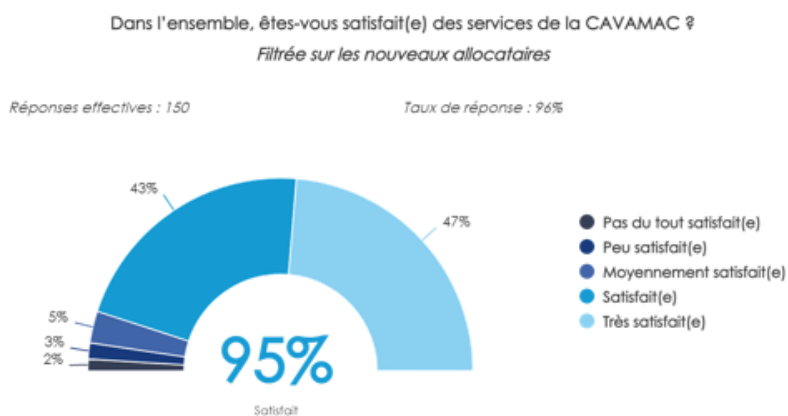
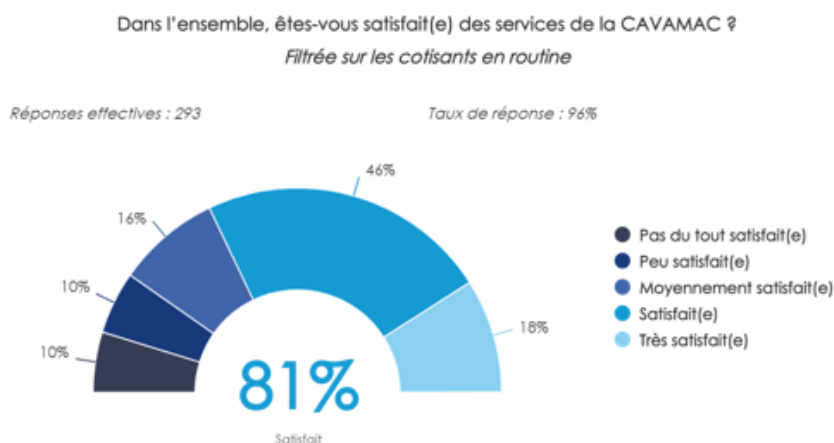
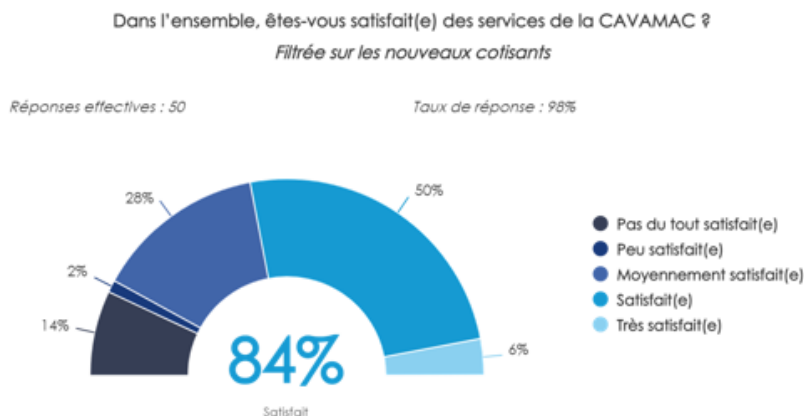
	Dans le trimestre	Dans les six mois suivant	Dans les neuf mois suivant	Dans l'année	Au-delà d'un an	Total général
2020	96,1%	2,5%	1,2%	0,2%	0,0%	513
2021	97,2%	2,0%	0,8%	0,0%	0,0%	500
2022	98,7%	0,9%	0,2%	0,2%	0,0%	531
2023	96,6%	3,0%	0,4%	0,0%	0,0%	527
2024	96,6%	2,6%	0,6%	0,2%	0,0%	533
2025	95,6%	2,8%	1,4%	0,2%	0,0%	501

Mesures de la satisfaction

La CNAVPL a mise en place une enquête de satisfaction effectuée entre décembre 2025 et janvier 2026 auprès de 1478 agents généraux actifs (357) et retraités (1121).

Dans les motifs de mécontentement pour ceux qui ont expliqué les raisons de celui-ci, la moitié des motifs viennent du niveau des retraites, du niveau de revalorisation, du niveau des cotisations. Les motifs de satisfaction sont la qualité de service, les renseignements donnés, la constance du service....

Ces résultats placent la CAVAMAC dans les caisses qui ont le meilleur niveau de satisfaction.



Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait(e) des services de la CAVAMAC ?

Filtrée sur les allocataires en routine

Réponses effectives : 919

Taux de réponse : 95%

